

# 3

## Comment les migrations façonnent-elles le paysage sectoriel ?

---

Les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans l'ensemble de l'économie. Ils sont fortement concentrés dans un certain nombre de secteurs, en particulier dans les services peu qualifiés mais aussi les technologies de l'information et les industries manufacturières. Aussi la question de l'impact des migrations sur le développement des secteurs d'activité se pose-t-elle. L'impact asymétrique de la crise COVID-19 sur l'emploi dans les différentes branches de l'économie et le rôle essentiel des immigrés dans certains secteurs clés ont suscité un regain d'intérêt pour les liens entre les secteurs et les migrations. Le présent chapitre dresse un premier portrait comparatif détaillé de la présence des immigrés dans les différents secteurs d'activité des pays de l'OCDE. Il analyse en outre les liens qu'entretiennent les instruments de la politique migratoire avec certains secteurs, en particulier l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et les TI. Les migrations ont des incidences sectorielles, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il est essentiel d'avoir conscience de la dimension sectorielle des migrations pour pouvoir tirer profit des avantages potentiels recherchés pour tel ou tel secteur, et pour éviter de subir des effets négatifs indésirables.

---

# En bref

## Principaux résultats

- Les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans l'ensemble de l'économie. Leur présence varie considérablement d'un secteur à l'autre et ils sont largement surreprésentés dans les secteurs des services dans lesquels les travailleurs peu qualifiés sont très nombreux. Dans les pays européens de l'OCDE, en Israël et aux États-Unis, alors que la part globale des immigrés dans la population active est respectivement de 16 %, 24 % et 18 %, la part des immigrés dans les différents secteurs va de 53 % (États-Unis : 50 %, Israël : 66 %) dans les services domestiques et 27 % (États-Unis : 24 %) dans l'hôtellerie-restauration, à 6 % (États-Unis : 9 %) dans la production et distribution d'électricité, de gaz et climatisation et 6 % (États-Unis : 9 %, Israël : 11 %) dans l'administration publique et la défense.
- Dans les pays d'installation, par exemple le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la part globale des immigrés s'élève respectivement à 25 %, 30 % et 32 %. Alors que, dans ces pays, les immigrés sont surreprésentés dans l'hôtellerie-restauration et les services d'appui, les secteurs comportant des parts élevées de travailleurs occupant des métiers hautement qualifiés comptent également de nombreux immigrés. Il s'agit en particulier de l'information et de la communication (33 %) et de l'immobilier (32 %) au Canada, du secteur financier en Australie (près de 37 %) et du secteur des soins médicaux et sociaux en Nouvelle-Zélande. Les immigrés sont sous-représentés dans les secteurs des services publics, mais dans une moindre mesure qu'en Europe ou aux États-Unis et pas en Nouvelle-Zélande.
- Entre 2005 et 2018, les immigrés ont contribué à plus de la moitié de la hausse globale de l'emploi dans cinq secteurs aux États-Unis (finances, transport et entreposage, agriculture, information et communication, et autres services). En Europe, c'est aussi le cas dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Les immigrés ont par ailleurs été les seuls contributeurs à la croissance de l'emploi dans les services domestiques en Europe, en Israël et aux États-Unis.
- La concentration dans les différents secteurs varie d'un pays à l'autre. Si, dans les pays européens de destination de longue date, en Australie et aux États-Unis, les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs des services comportant un pourcentage élevé d'emplois peu qualifiés, ce n'est pas le cas au Canada ni dans les pays d'Europe centrale et orientale, où les immigrés sont en règle générale davantage concentrés dans certains secteurs manufacturiers exigeant un niveau de qualifications plus élevé et dans les Technologies de l'Information (TI). Les ressortissants étrangers au Japon et les immigrés aux États-Unis et en Israël ont également tendance à être concentrés dans de nombreuses industries manufacturières.
- La concentration a augmenté au fil du temps. En Europe, les secteurs dans lesquels les immigrés étaient déjà fortement surreprésentés en 2005 ont enregistré la plus forte croissance en matière d'emploi d'immigrés jusqu'en 2018 alors que c'était l'inverse dans les secteurs où les immigrés étaient sous-représentés. La situation est toutefois plus nuancée au Canada, en Australie, en Israël et aux États-Unis.
- Plus la durée de séjour s'allonge, plus la concentration recule. Les immigrés récents sont bien plus concentrés dans certains secteurs que ceux qui sont arrivés depuis longtemps. Ils sont souvent représentés de manière importante dans l'hôtellerie-restauration. Ils sont en outre surreprésentés dans le secteur des technologies de l'information, qui est devenu un important secteur d'entrée pour les nouveaux arrivants depuis le début des années 2000. Ils sont en revanche bien moins susceptibles d'être employés dans le secteur de la santé et des services

sociaux que les immigrants installés depuis longtemps car ils doivent répondre à certaines exigences en matière d'emploi – et notamment obtenir la reconnaissance de leurs diplômes étrangers – ce qui peut prendre des années.

- Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, les immigrants originaires de pays de l'UE sont plutôt concentrés dans les mêmes secteurs que ceux qui sont originaires de pays tiers, mais habituellement à des postes plus élevés. En fait, dans les pays européens, la part des immigrants originaires de l'UE occupant des emplois faiblement qualifiés est nettement inférieure à celle des immigrants originaires de pays tiers tous secteurs confondus (sauf l'immobilier). Il existe des différences considérables de concentration sectorielle entre les immigrants de l'UE et des pays tiers uniquement au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
- Alors que les immigrants travaillent souvent dans les secteurs qui comptent une part importante de travailleurs occupant des emplois peu qualifiés, ils sont également surreprésentés dans les emplois hautement qualifiés qu'offrent ces secteurs, à l'exception notable de l'agriculture.
- Par rapport aux personnes nées dans le pays, les hommes et les femmes immigrants sont surreprésentés dans les services domestiques, l'hôtellerie-restauration et les services relatifs aux bâtiments. C'est le cas autant aux États-Unis qu'en Europe. Une exception notable est le secteur de la construction, où l'on observe une forte concentration d'hommes immigrants, contrairement aux femmes.
- Compte tenu des fortes disparités enregistrées en termes de présence immigrée d'un secteur à l'autre et des divergences entre pays et groupes d'immigrants, il importe de déterminer l'influence qu'exercent les politiques migratoires sur la répartition de l'emploi par secteur.
- Les instruments des politiques migratoires qui sont destinés à favoriser des secteurs précis sont assez limités, notamment dans les pays d'installation de l'OCDE et en Europe. L'Australie a toutefois mis en œuvre depuis 2019 un programme ciblant les travailleurs très hautement qualifiés dans sept secteurs phares. À compter de 2021, la Nouvelle-Zélande mettra elle aussi en œuvre des accords sectoriels pour faciliter le recrutement de travailleurs immigrants temporaires. L'Italie est un exemple ayant suivi une approche sectorielle dans certains des programmes de régularisation qu'elle a appliqués au cours des dernières décennies. En revanche, le Japon, la Corée et Israël privilégient depuis longtemps les politiques migratoires sectorielles.
- Le secteur de l'agriculture semble être une exception. Près de la moitié des pays de l'OCDE disposent d'un programme propre à ce secteur souvent considéré comme essentiel, non seulement pour l'approvisionnement alimentaire mais aussi pour le développement régional et rural. La plupart des programmes soutiennent les pics saisonniers de demande de main-d'œuvre. Dans les pays de l'OCDE, il n'est pas inhabituel que la majorité des travailleurs agricoles saisonniers soient des immigrants. C'est ainsi qu'en Allemagne ils représentent 90 % d'entre eux. Tous les programmes migratoires établis pour ce secteur sont temporaires et souvent de type circulaire, avec les mêmes immigrants qui reviennent chaque année. En Europe, les programmes de gestion du travail saisonnier ont nettement perdu en importance depuis les élargissements de l'UE de 2004 et 2007, les anciens pays en voie d'adhésion d'où venaient la plupart des travailleurs agricoles saisonniers bénéficiant désormais de la libre circulation.
- Le programme *Working Holiday Maker* (« vacanciers actifs ») et d'autres initiatives similaires en faveur de la mobilité des jeunes sont des catégories importantes de migrations non économiques temporaires et permettent aux détenteurs de visas d'obtenir un travail sans devoir remplir les conditions habituelles d'admission des travailleurs immigrants. Si le secteur de l'hôtellerie-restauration est en règle générale le plus grand employeur des « vacanciers actifs », dans certains pays ces derniers sont également nombreux à travailler dans l'agriculture. En

Australie, par exemple, quelque 81 000 « vacanciers actifs » auraient travaillé dans ce secteur en 2018, soit dix fois le nombre d'immigrés admis en tant que travailleurs saisonniers étrangers.

- Alors qu'aucun pays de l'OCDE ne dispose d'instruments de politique migratoire propres au secteur de l'hôtellerie-restauration, environ un quart de l'ensemble des travailleurs de ce secteur en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et aux États-Unis sont pourtant des immigrés. Ceci pourrait tenir aux horaires de travail atypiques et au fait que les possibilités d'emploi sont concentrées durant les vacances.
- Tandis que les immigrés sont nettement surreprésentés dans le travail domestique à peu près partout, seuls quelques pays de l'OCDE disposent de politiques migratoires propres à ce secteur. Israël et le Canada font figure d'exceptions. Le Canada applique depuis longtemps un vaste programme relatif aux soins à la personne. En 2016, 60 % des travailleurs domestiques y étaient des immigrés, la plupart récemment arrivés.
- Si, en dehors du Japon, il n'existe pas de programme spécifique ciblant directement le secteur des TI, celui-ci bénéficie largement d'un vaste éventail de mesures favorisant l'immigration de professionnels de l'informatique. Ces métiers sont régulièrement inclus dans les listes des métiers en tension lorsqu'elles existent et certains pays comme l'Allemagne appliquent des dérogations aux exigences de qualification ou de compétences qui sont habituellement imposées. Aux États-Unis, en 2018, la moitié de tous les travailleurs nés à l'étranger dans le secteur des TI venaient d'Inde. En Europe, les travailleurs immigrés de ce secteur sont d'origines bien plus diverses.
- Inclure des dispositions sectorielles dans les politiques migratoires peut permettre d'appuyer des branches que l'on souhaite soutenir. Il est en outre nécessaire d'avoir conscience de cet aspect pour éviter des effets négatifs imprévus. C'est d'autant plus important que les pays de l'OCDE sont confrontés à une crise économique grave dont les incidences sont plutôt inégales d'un secteur à l'autre.

## Introduction

De très nombreux travaux ont été publiés sur les incidences économiques des migrations dans les pays de l'OCDE, notamment sur le marché du travail, ainsi qu'une foule d'études sur les répercussions des migrations sur l'emploi et le salaire des travailleurs nés dans le pays. C'est ainsi que des recherches approfondies ont porté sur l'influence exercée par les migrations sur la polarisation de l'emploi (c'est-à-dire l'accroissement de la part des métiers les plus qualifiés et de celle des moins qualifiés). Les immigrés ont tendance à se spécialiser dans des tâches très manuelles et à pousser les travailleurs locaux peu qualifiés vers des métiers non manuels et les travailleurs hautement qualifiés vers des salaires plus élevés (Murphy et Oesch, 2018<sup>[1]</sup> ; Foged et Peri, 2015<sup>[2]</sup>). Les théoriciens des échanges ont en outre montré depuis longtemps l'importance de la mobilité des facteurs sur la répartition de l'emploi par secteur, notamment en termes d'avantages comparatifs. Toutefois, les spécialistes des migrations et les économistes du travail ont à ce jour accordé peu d'attention à l'importance des migrations sur le développement des secteurs d'activité et à la question de savoir dans quelle mesure un accès plus facile à de la main-d'œuvre étrangère pourrait influencer sur le choix d'implantation d'une entreprise et sur la croissance économique dans tel ou tel secteur.

Plusieurs facteurs influent sur le paysage sectoriel, notamment la technologie, le travail et le capital, que ce soit de par leur nature ou par leur intensité. Si les migrations peuvent agir sur tous les facteurs, elles portent avant tout atteinte au prix, à la composition et à la disponibilité de la main-d'œuvre. L'influence exercée par l'offre de main-d'œuvre sur la structure sectorielle<sup>1</sup> de l'économie – qu'il s'agisse d'immigrés<sup>2</sup> ou de personnes nées dans le pays – dépend d'un ensemble de facteurs, à savoir, notamment, de la

compétitivité du secteur, de son intensité de main-d'œuvre, de la capacité d'échanges des biens et services qu'il produit<sup>3</sup> et si les biens ou services sont un produit final ou intermédiaire. Ces facteurs peuvent évoluer au fil du temps et sont étroitement liés. L'évolution technologique peut aussi modifier la composition de la main-d'œuvre car elle favorise plutôt les travailleurs qualifiés (Acemoglu, 2002<sup>[3]</sup>). L'évolution technologique favorisant la main-d'œuvre qualifiée a effectivement eu des incidences sur la polarisation de l'emploi et contribué à l'essor de certains secteurs et à la contraction de certains autres. Toutefois, l'investissement dans les technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre – notamment celle qui est peu qualifiée – est fonction du prix et de la rareté de la main-d'œuvre. C'est ainsi qu'après la fin de l'accord « Bracero » en 1964 aux États-Unis, les employeurs semblent s'être adaptés à un accès plus difficile aux travailleurs étrangers en modifiant leurs techniques de production lorsque c'était possible (Clemens, Lewis et Postel, 2018<sup>[4]</sup>). Certains pays qui ont des salaires de départ élevés et peu de main-d'œuvre faiblement qualifiée (par ex. les pays nordiques et le Japon) ont enregistré une forte automatisation des services peu qualifiés. Dans d'autres contextes, certains auteurs (Basso, Peri et Rahman, 2017<sup>[5]</sup>) ont en effet montré qu'aux États-Unis l'immigration non qualifiée était susceptible d'atténuer la baisse du nombre d'emplois répétitifs due aux progrès technologiques.

La question de l'incidence des migrations sur la structure sectorielle est complexe car elle est liée à de multiples facteurs, notamment les comportements des acteurs économiques (par exemple les investisseurs nationaux et étrangers ; les employeurs, en termes de choix technologiques ; les jeunes, en termes de choix d'éducation et de formation, etc.). Elle est aussi liée au patrimoine naturel des pays (potentiel en matière de tourisme et d'agriculture, etc.).

Il est encore plus difficile d'isoler l'incidence des mesures prises en matière de migrations de travail de l'incidence globale des migrations car dans pratiquement tous les pays de l'OCDE seule une minorité de travailleurs immigrés sont admis spécifiquement à des fins d'emploi ; les pays d'installation (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) mettent néanmoins l'accent sur un capital humain élevé dans leurs politiques migratoires, moyennant des systèmes d'expression d'intérêt ou des systèmes à points. En outre, les travailleurs immigrés qui ont été admis pour un emploi précis peuvent ensuite changer de secteur, du moins une fois qu'ils ont obtenu un titre de séjour permanent ou après quelques années de séjour. Reste cependant une question importante : celle de savoir à quel point les mesures relatives aux migrations de travail ont des incidences sur les délocalisations (Ottaviano, Peri et Wright, 2010<sup>[6]</sup>), sur les investissements étrangers et nationaux dans tel ou tel secteur ainsi que sur la croissance et la productivité de l'emploi.

Ce chapitre tente de faire quelque peu la lumière sur les liens entre migrations et paysage sectoriel en évaluant tout d'abord la présence d'immigrés dans les différents secteurs et pays, puis en étudiant de plus près les paramètres des politiques migratoires agissant sur la répartition sectorielle de l'emploi. Cette question est particulièrement pertinente à l'heure actuelle car l'impact très asymétrique de la crise COVID-19 sur les différentes branches de l'économie et le rôle essentiel des immigrés dans des secteurs clés ont suscité un regain d'intérêt pour les liens entre secteurs et migrations.

La première section s'ouvre sur un aperçu général de la présence, dans les différents secteurs, de travailleurs nés à l'étranger et de la façon dont leur composition a évolué au cours des vingt dernières années. Viennent ensuite une analyse de la concentration des immigrés par rapport à la croissance des différents secteurs, et une étude sur comment les caractéristiques des immigrés sont associées leur répartition par secteur. La section suivante analyse ensuite de façon plus approfondie les liens entre les politiques migratoires et les secteurs : elle démarre par un aperçu de l'impact sectoriel de l'élaboration des politiques migratoires, suivi d'un examen plus poussé des cas de l'agriculture saisonnière, du secteur de l'hôtellerie-restauration, et des technologies de l'information (TI). Pour terminer, la dernière section traite des enseignements à tirer de l'analyse des liens entre politiques migratoires et élaboration des politiques sectorielles, notamment sur fond de crise COVID-19.

## Aperçu de la présence immigrée dans les différents secteurs économiques des pays de l'OCDE

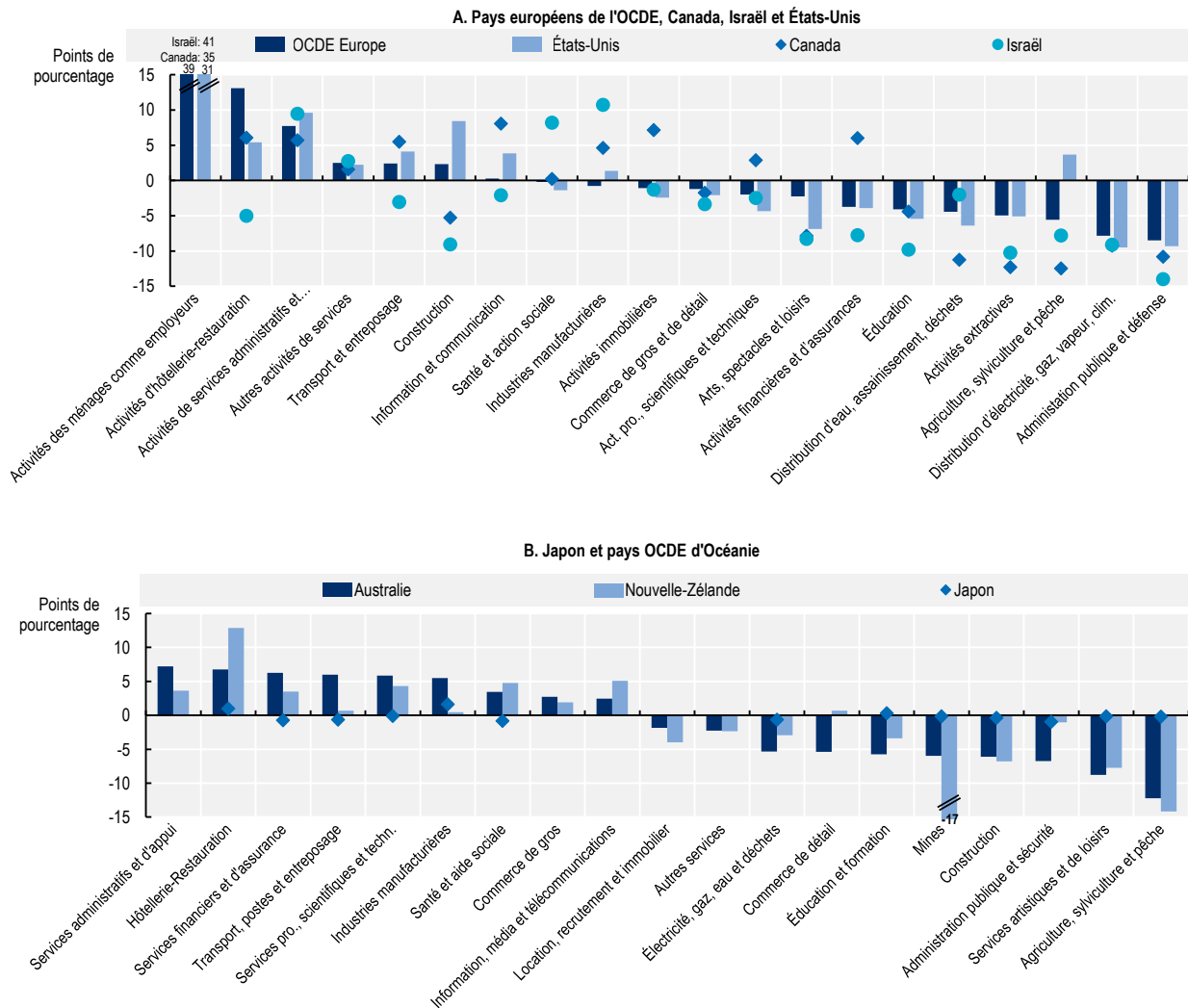
La présence de travailleurs immigrés sur les marchés du travail des pays de l'OCDE a augmenté à peu près partout au cours des 15 dernières années. Si 9 % de la population active était née à l'étranger dans les pays européens de l'OCDE en 2005, ce taux atteint 14 % en 2018 (Graphique 3.2). Les taux correspondants sont respectivement de 16 % et 18 % aux États-Unis, 26 % et 30 % en Australie, et 22 % et 32 % en Nouvelle-Zélande. En 2016, la part des travailleurs nés à l'étranger parmi les actifs occupés est de 25 % au Canada, et de 1 % au Japon en 2015. En 2019, elle s'élève à 24 % en Israël, qui est une exception notable parmi les pays de l'OCDE car cette part y était de 33 % en 2005. Toutefois, les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans l'ensemble des secteurs. Cette section dresse un aperçu de la présence d'immigrés dans les différents secteurs de l'économie et de son évolution au fil du temps. Les données par secteur reposent sur deux séries de classification par secteur – l'une agrégée et l'autre plus ventilée – pour éviter autant que possible des problèmes de taille d'échantillon (voir Annexe 3.A). Le niveau de ventilation a des incidences évidentes sur l'analyse car une ventilation plus détaillée a tendance à montrer de plus grandes différences entre les immigrés et les travailleurs nés dans le pays. La classification la plus détaillée a été employée à chaque fois que c'était possible pour renforcer les conclusions tirées de ce travail.

### ***La présence d'immigrés dans les différents secteurs et son évolution***

La contribution des immigrés à la population en emploi varie largement d'un secteur à l'autre dans tous les pays de l'OCDE. Les secteurs des services dans lesquels la part de travailleurs occupant des emplois peu qualifiés est la plus élevée sont aussi les secteurs dans lesquels la part de travailleurs immigrés est la plus élevée. En revanche, les immigrés sont sous-représentés<sup>4</sup> dans l'administration publique et dans les secteurs comportant des parts élevées d'emplois hautement qualifiés, à l'exception notable des technologies de l'information (TI). C'est le cas en Europe, en Israël et aux États-Unis (Graphique 3.1). Le secteur dans lequel les immigrés sont le plus fortement présents est celui des « activités des ménages en tant qu'employeurs », qui comprend les employés de maison des ménages. Un nombre important et croissant d'immigrés fournit des services aux ménages dans pratiquement tous les pays européens, en Israël, au Canada (voir Encadré 3.2) et aux États-Unis. Aux États-Unis, la part des immigrés parmi les personnes employées par des ménages est passée de 39 % en 2005 à près de 50 % en 2018 (Graphique 3.2). La tendance est encore plus forte dans les pays européens, où cette part est passée de 36 % à 53 %. Dans trois quarts des pays de l'OCDE, la part des immigrés parmi les employés de maison est au moins deux fois plus élevée que dans l'économie globale. Alors que le nombre et la part d'immigrés employés dans ce secteur ont tous deux augmenté, non seulement la part mais aussi le nombre de travailleurs nés dans le pays fournissant ces services ont chuté à peu près partout.

### Graphique 3.1. Part des immigrés dans les pays de l'OCDE par secteur en 2018

Différence en points de pourcentage avec la part globale des immigrés dans l'emploi



Note : les données pour le Japon font référence aux ressortissants étrangers et non aux personnes nées à l'étranger. Panel A : CITI, Panel B : ANZSIC. Pour l'Australie, les données font référence à la population en emploi âgée de 15 à 64 ans uniquement. La part globale des travailleurs nés à l'étranger est de 14 % dans les pays européens de l'OCDE, 18 % aux États-Unis, 24 % en Israël, 25 % au Canada, 30 % en Australie, 32 % en Nouvelle-Zélande et 1 % au Japon.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE) de 2018, *Current Population Survey* (CPS) 2018, le recensement canadien de 2016, le recensement japonais de 2015<sup>5</sup>, les Enquêtes sur la population active australienne (2017), néo-zélandaise (2019) et israélienne (2019).

StatLink  <https://stat.link/v7xorb>

En Europe, le secteur comptant la deuxième plus grande part d'immigrés est celui de l'hôtellerie-restauration (27 %), suivi des activités de services administratifs et de soutien (22 %), comprenant les services de sécurité et de nettoyage relatifs aux bâtiments. Aux États-Unis et dans les pays d'Océanie membres de l'OCDE (Graphique 3.1), ces deux secteurs sont aussi parmi les cinq premiers (avec respectivement 24 % et 28 % aux États-Unis, 37 % pour les deux secteurs en Australie, et 44 % et 35 % en Nouvelle-Zélande), mais la construction aux États-Unis (27 %) et la finance en Australie (près de 37 %) occupent la troisième position. En Nouvelle-Zélande, après le secteur de l'hôtellerie-restauration, les plus

fortes parts d'immigrés se trouvent dans les secteurs de l'information, des médias et des télécommunications, et des soins médicaux et sociaux, avec 36 % chacun. En Israël, si les immigrés sont en fait sous-représentés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (20 %), ils sont surreprésentés dans les services administratifs et de soutien (35 %) et dans les industries manufacturières (36 %). En revanche, au Canada, alors que les immigrés sont également surreprésentés dans l'hôtellerie-restauration et les services d'appui, les secteurs comportant la part la plus élevée d'immigrés sont ceux dans lesquels la part de travailleurs occupant des emplois très qualifiés est la plus élevée, à savoir, notamment, l'information et la communication (33 %) ainsi que l'immobilier (32 %). La concentration de travailleurs nés à l'étranger dans des secteurs ayant une part importante d'emplois très qualifiés est liée au fait que le pays privilégie les immigrés économiques ayant un capital élevé (voir OCDE (2019<sup>[7]</sup>) pour un examen des principales caractéristiques du système de migration canadien). Au Japon, vu le nombre globalement faible d'immigrés, la part que ces derniers représentent reste faible dans tous les secteurs, mais elle est de près de trois fois la moyenne dans les industries manufacturières (3 %) et deux fois dans l'hôtellerie-restauration.

En revanche, les immigrés ne représentent qu'une faible part des actifs employés dans la distribution d'énergie (6 % en Europe, 9 % aux États-Unis et 16 % au Canada), les activités extractives (9 % en Europe, 13 % au Canada, 15 % en Israël et Nouvelle-Zélande, et 24 % en Australie), les arts, spectacles et activités récréatives aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande (12 %, 21 % et 24 %) et la distribution d'eau et le traitement des déchets au Canada (14 %). Cependant, dans tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Nouvelle-Zélande, les immigrés sont sous-représentés dans le secteur des services publics<sup>6</sup>, toutefois à un degré moindre en Australie et au Canada. Dans l'administration publique, la part des immigrés n'est que de 0,3 % au Japon, 6 % en Europe, 9 % aux États-Unis et 11 % en Israël (Graphique 3.1). Dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, qui inclut aussi bien des services publics que des services privés, 14 % de la population en emploi était née à l'étranger en 2018 en Europe, 17 % aux États-Unis, 25 % au Canada, 33 % en Israël, 34 % en Australie et 36 % en Nouvelle-Zélande.

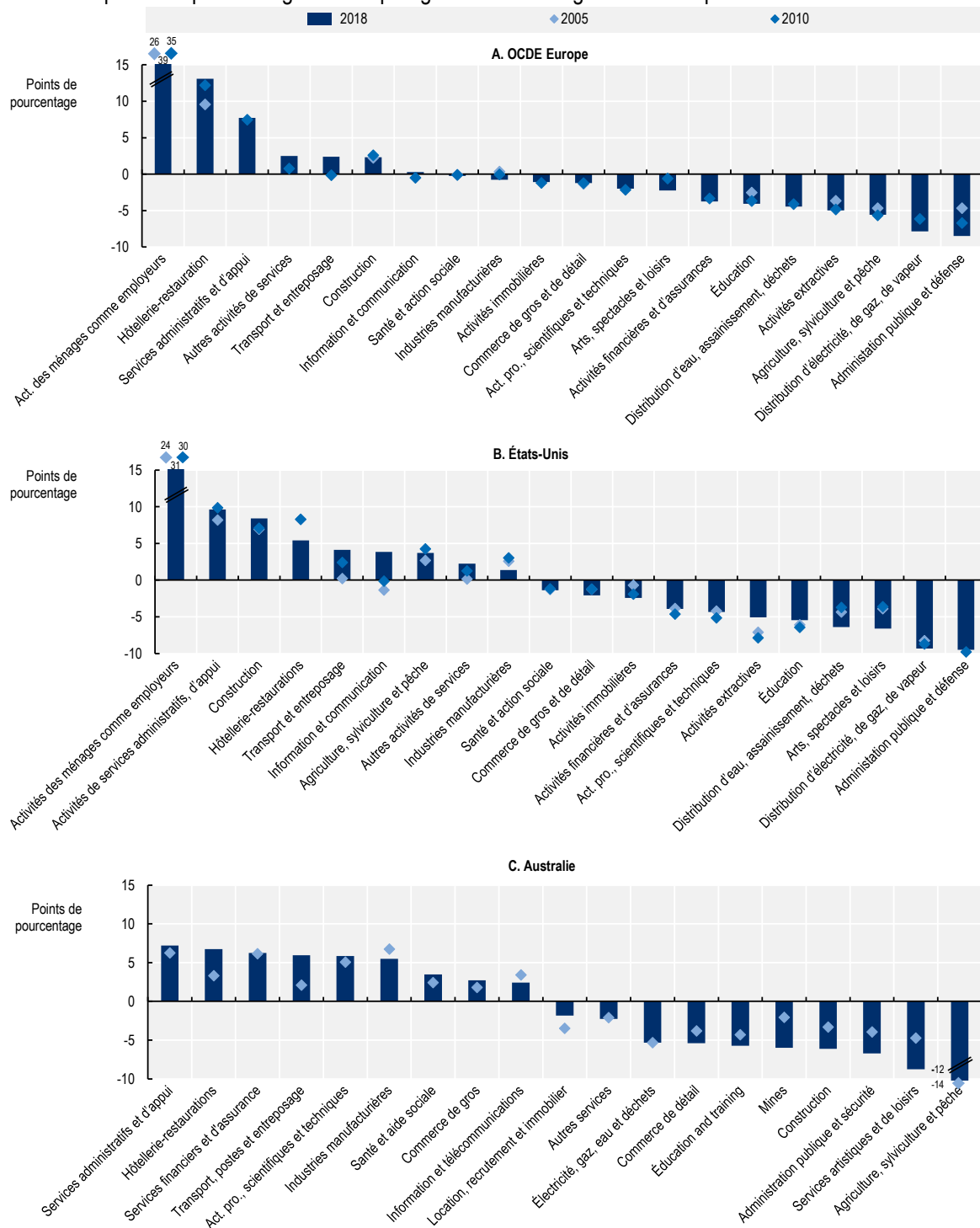
Il existe en dehors de ces tendances générales quelques spécificités nationales. Dans les pays baltes, au Canada, en Islande, au Japon, en Israël, aux Pays-Bas et aux États-Unis, les immigrés sont concentrés dans les industries manufacturières, notamment dans la fabrication de textile (voir Tableau d'annexe 3.B.1). Dans les pays d'Europe centrale, il n'y a pas de tendance claire et les personnes nées à l'étranger sont en règle générale présentes dans des secteurs assez hétérogènes. Dans les pays d'Europe du Sud, les immigrés sont particulièrement sous-représentés à la fois dans les services publics et dans les secteurs où les parts de travailleurs très qualifiés sont les plus élevées, par exemple la finance, l'information-communication et les activités spécialisées, scientifiques et techniques<sup>7</sup>. Par rapport à la moyenne des pays européens de l'OCDE, l'importance des immigrés dans les services domestiques est plus limitée en Suède et en Finlande. Un certain nombre de pays comptent une part élevée d'immigrés dans les TI, notamment au Royaume-Uni, au Canada, aux États-Unis, en France, en Irlande, en Finlande et au Luxembourg.

Vu l'évolution enregistrée depuis 2005, les disparités sectorielles ont augmenté pour ce qui est de la présence d'immigrés. La part des immigrés dans les secteurs dans lesquels elle était déjà élevée en 2005 a aussi augmenté de façon importante depuis lors, et c'est l'inverse dans les secteurs où les immigrés étaient sous-représentés.



### Graphique 3.2. Part des immigrés dans les pays de l'OCDE, par secteur, de 2005 à 2018

Différence en points de pourcentage avec la part globale des immigrés dans l'emploi



Note : Panel A. Comme les données de 2005 ne sont pas systématiquement disponibles pour tous les secteurs, les données de 2010 ont été ajoutées à titre de comparaison. Les activités des organisations et organismes extraterritoriaux ont été exclues. La part globale des personnes nées à l'étranger dans l'emploi était de 9 % en 2005, 11 % en 2010 et 14 % en 2018. Panel B. La part globale des personnes nées à l'étranger dans l'emploi était de 16 % en 2005, 17 % en 2010 et 18 % en 2018. Panel C. La classification utilisée est l'ANZSIC. Les chiffres concernent 2007 au lieu de 2005 et 2017 au lieu de 2018. La part globale dans l'emploi que représentent les personnes nées à l'étranger était de 26 % en 2007 et 30 % en 2017.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) à partir des données de *Current Population Survey* (CPS 2005, 2010, 2018), des EFT de l'Union européenne (EFT-UE 2005, 2010, 2018) et de l'Enquête sur la population active australienne (2007, 2017).

StatLink  <https://stat.link/3fpbyl>

Si la situation est plutôt claire en Europe, il y a de nombreuses exceptions en Israël, où les disparités entre immigrés et natifs ont chuté dans la moitié des secteurs mais ni dans le travail domestique, où la présence d'immigrés a augmenté, ni dans l'administration publique, où ces derniers sont encore plus sous-représentés qu'ils ne l'étaient en 2019. Il y a aussi quelques exceptions notables en Australie et aux États-Unis (Graphique 3.2), notamment un déclin dans les industries manufacturières et, aux États-Unis, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La plupart des pays européens et l'Australie ont en revanche enregistré une augmentation de la présence d'immigrés dans ce secteur. Celle-ci était particulièrement prononcée en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Irlande et dans les pays nordiques.

D'autres secteurs de services comptant de nombreux travailleurs peu qualifiés ont également vu la part des immigrés dans leurs effectifs prendre de l'ampleur. Dans le secteur des transports et de l'entreposage, la part des immigrés a augmenté de près de six points de pourcentage au cours des dix dernières années<sup>8</sup> en Europe et aux États-Unis (Graphique 3.2), et encore davantage dans les pays germanophones, en Australie et dans les pays nordiques.

La part des immigrés n'a pas augmenté seulement dans les secteurs qui comptent une part élevée d'emplois peu qualifiés. Dans les pays européens et aux États-Unis, les travailleurs immigrés jouent un rôle de plus en plus important dans des secteurs à forte valeur ajoutée comme la finance, l'immobilier ou l'information et la communication. Dans ce dernier, la part des immigrés atteint près de 17 % dans les pays européens et 29 % aux États-Unis, où la part des immigrés était déjà de 21 % en 2005.

### *Concentration des personnes nées à l'étranger dans l'ensemble des secteurs et son évolution*

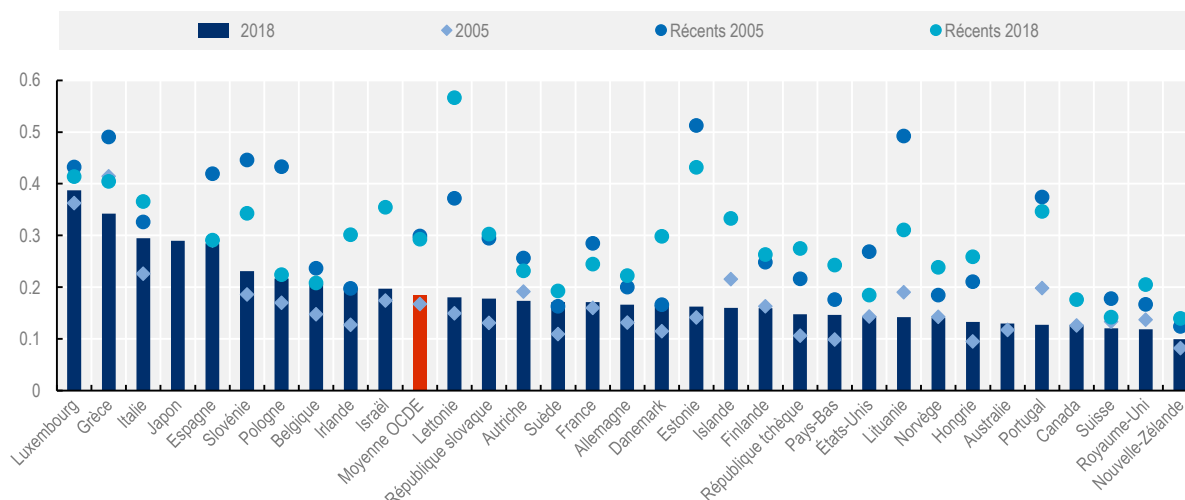
En moyenne, dans l'OCDE, un cinquième des immigrés devrait changer de secteur pour atteindre la même répartition sectorielle que leurs homologues natifs (Graphique 3.3). La polarisation sectorielle est particulièrement élevée au Luxembourg, au Japon et dans les pays d'Europe du Sud (sauf au Portugal). Dans ces pays, plus d'un quart des immigrés devrait changer de secteur pour que leur répartition par secteur soit la même que celle des personnes nées dans le pays. Elle est en revanche relativement faible dans les pays d'installation non européens, au Royaume-Uni, en Suisse, au Portugal et dans les pays baltes (sauf en Estonie), en Hongrie et aux États-Unis, où moins de 15 % des immigrés devraient changer de secteur pour que la répartition soit la même que celle des personnes nées dans le pays. Bien que les différences entre secteurs entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays soient importantes, elles ne représentent toutefois que la moitié de celles que l'on observe entre les hommes et les femmes, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

Par rapport à 2005, la concentration d'immigrés dans certains secteurs a augmenté à peu près partout. Il n'y a que quelques exceptions, par exemple dans les pays d'Europe du Sud (sauf l'Italie) et en Suisse, où les immigrés sont moins concentrés sur le plan sectoriel qu'avant.

Les immigrés récemment arrivés ont tendance à être encore plus concentrés dans des secteurs spécifiques. Les nouveaux arrivants ont en règle générale moins de choix au départ, soit parce que leurs possibilités de travail sont limitées par leur permis soit parce que l'accès à certains emplois prend plus de temps (apprentissage de la langue du pays hôte, validation des acquis, etc.). Nombre d'entre eux commencent par occuper un emploi inférieur à leur niveau de qualification formel et s'appuient sur leurs réseaux. En revanche, à l'inverse de la hausse globale de la concentration d'immigrés, l'évolution est plus nuancée pour les immigrés récents. On observe même une baisse depuis 2005 dans près de la moitié des pays, notamment ceux qui enregistraient auparavant des niveaux élevés de dissimilarité, comme les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale (Estonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie).

### Graphique 3.3. La concentration sectorielle des immigrés a augmenté dans la plupart des pays

Indice de dissimilarité, 2005 et 2018, immigrés et immigrés récents (arrivés dans le pays depuis moins de cinq ans)



Note : L'indice de dissimilarité correspond à la moitié de la somme des différences en valeur absolue entre la répartition entre branches d'activité des personnes nées à l'étranger (CITI) et des personnes nées dans le pays. Il est calculé pour 21 branches d'activité, sauf en ce qui concerne l'Australie et la Nouvelle-Zélande (19 branches). Les données pour le Japon font référence aux ressortissants étrangers et non aux personnes nées à l'étranger.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2005 et 2018), *Current Population Survey* (CPS 2005 et 2018), le recensement canadien de 2016 et l'Enquête sur la Population Active (EPA 2008), le recensement japonais de 2015, les Enquêtes sur la population active australienne (2007 et 2017), néo-zélandaise (2005 et 2019) et israélienne (2005 et 2019).

StatLink  <https://stat.link/nkjhl>

### Les différences en fonction des caractéristiques des immigrés

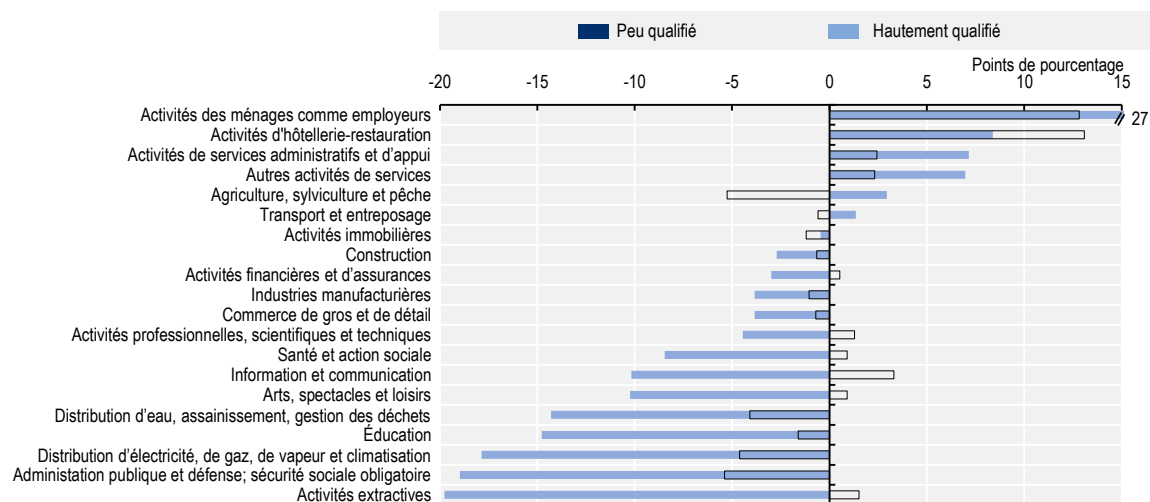
#### La présence des immigrés par secteur selon le niveau de qualification

Comme indiqué plus haut, les immigrés sont très souvent présents dans les secteurs où la part des emplois faiblement qualifiés est élevée<sup>9</sup>, ce qui soulève la question de savoir si ça pourrait être dû au fait que les travailleurs immigrés sont en général concentrés dans les emplois faiblement qualifiés. Le Graphique 3.4 apporte un élément de réponse à cette question en examinant la part des immigrés par secteur et niveau de qualification pour les pays européens. Dans les secteurs où les immigrés sont surreprésentés, cette surreprésentation concerne généralement aussi bien les emplois hautement qualifiés que les emplois faiblement qualifiés. En d'autres termes, les travailleurs immigrés en Europe comme en Israël sont concentrés quel que soit leur niveau de qualification.

Il existe toutefois un certain nombre d'exceptions à cette tendance. Dans l'hôtellerie-restauration, les immigrés sont encore plus surreprésentés en Europe parmi les travailleurs très qualifiés (principalement aux postes de gérants) que parmi ceux qui sont faiblement qualifiés. Dans l'agriculture, les immigrés sont fortement surreprésentés en Europe et en Israël parmi les travailleurs peu qualifiés mais sous-représentés parmi ceux qui occupent des emplois très qualifiés (principalement chefs d'exploitations et autres travailleurs spécialisés). Dans un certain nombre de secteurs de services comportant une part élevée de travailleurs hautement qualifiés, en particulier le secteur de l'information et de la communication, l'inverse est vrai : les immigrés sont surreprésentés dans les emplois hautement qualifiés mais pas dans les emplois faiblement qualifiés.

### Graphique 3.4. Part des immigrés dans les pays européens de l'OCDE parmi les travailleurs peu et hautement qualifiés, par secteur, 2016-18

Différence en points de pourcentage avec la part respective des immigrés dans l'emploi peu ou hautement qualifié.



Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE) (2016-18).

StatLink  <https://stat.link/vyie42>

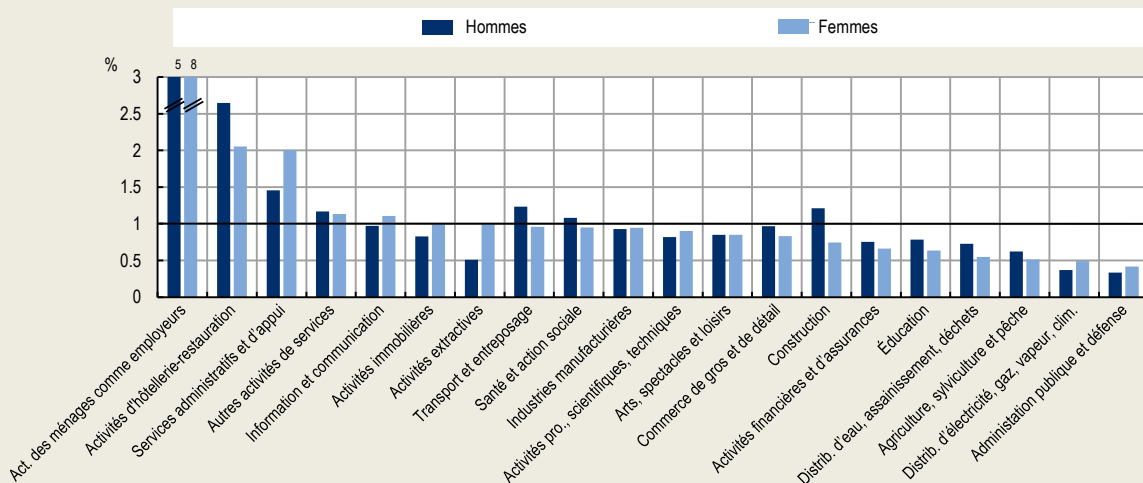
#### Encadré 3.1. Écarts entre hommes et femmes dans la répartition sectorielle des immigrés

Les hommes et les femmes immigrés sont en règle générale surreprésentés dans les mêmes secteurs. Cela étant, les secteurs où les hommes ou les femmes immigrés sont surreprésentés sont les mêmes dans lesquels les hommes ou femmes nés dans le pays le sont également, à une exception notable près, toutefois. Dans l'hôtellerie et la restauration, les immigrés sont surreprésentés par rapport aux immigrées alors que dans ce secteur la part des femmes est supérieure à celle des hommes parmi les personnes nées dans le pays (Graphique 3.5).

Les immigrées non qualifiées travaillent plutôt dans des secteurs moins réglementés et moins visibles que les hommes immigrés (O'neil, Fleury et Foresti, 2016<sup>[8]</sup>). Aux États-Unis comme en Europe (selon les sources nationales décrites dans le Tableau d'annexe 3.B.1), environ un cinquième des immigrées travaillent dans le secteur des soins médicaux et sociaux, un dixième dans l'hôtellerie-restauration et un dixième dans le commerce de détail. En Israël, une immigrée sur quatre travaille dans les soins médicaux et sociaux et un dixième dans l'éducation. Par rapport aux femmes nées dans le pays, les femmes nées à l'étranger sont particulièrement surreprésentées dans le travail domestique et les services relatifs aux bâtiments, comme la sécurité et le nettoyage. Elles sont aussi nettement surreprésentées dans l'hôtellerie-restauration aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, et dans les industries manufacturières et les soins médicaux et sociaux en Israël. Les hommes nés à l'étranger sont surreprésentés dans les mêmes secteurs que les femmes, mais à un degré moindre dans les services relatifs aux bâtiments et dans le travail domestique. Aux États-Unis comme en Europe, les secteurs des transports/entreposage et de la construction sont les seuls où les hommes nés à l'étranger sont concentrés mais les femmes immigrées ne le sont pas (il y a dans ces secteurs légèrement plus de femmes nées dans le pays que de femmes nées à l'étranger).


### Graphique 3.5. Présence des immigrés selon les secteurs en Europe, par sexe

Concentration des immigrés (2016-18) par sexe dans les pays européens de l'OCDE



Note : La concentration des personnes nées à l'étranger dans un secteur précis se mesure en divisant le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans ce secteur (sur le total des personnes nées à l'étranger dans l'emploi) par rapport au pourcentage de personnes nées dans le pays dans ce secteur (sur le total des personnes nées dans le pays dans l'emploi).

Source : EFT-UE 2016-18.

StatLink  <https://stat.link/y5eut7>

#### *Différences entre les immigrés originaires de pays de l'UE et de pays tiers en Europe*

Vu les différents canaux par lesquels les immigrés originaires de pays de l'UE ou de pays tiers entrent dans les pays européens de l'OCDE, il est particulièrement intéressant de voir dans quelle mesure la présence sectorielle de ces deux groupes varie. Dans la plupart des pays européens, il existe peu de différences entre ces deux groupes. Dans les pays européens de l'OCDE, les secteurs où les immigrés sont les plus surreprésentés sont en substance les mêmes pour les deux groupes (Tableau d'annexe 3.B.2 et Tableau d'annexe 3.B.3). Les immigrés originaires de l'UE occupent toutefois habituellement des emplois plus qualifiés. En fait, dans les pays européens de l'OCDE, la part des immigrés originaires de l'UE occupant des emplois faiblement qualifiés est nettement inférieure à celle des immigrés originaires de pays tiers dans tous les secteurs (sauf dans l'immobilier).

Il y a cependant des secteurs dans lesquels les immigrés originaires de pays de l'UE sont bien plus concentrés que ceux qui viennent de pays tiers. Le premier est celui de la construction, où les travailleurs détachés au sein de l'Europe sont une importante part (environ un million de détachements intra-UE/AELE dans ce secteur par an). L'autre exception est celui du textile : les immigrés originaires de pays tiers y sont surreprésentés dans certains pays, comme l'Allemagne et l'Italie, alors que ce sont les immigrés originaires de pays de l'UE qui y sont surreprésentés aux Pays-Bas et en Suède.

Il n'existe de fortes différences entre les deux groupes que dans quelques pays, notamment le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, le secteur des services domestiques est celui qui enregistre la plus forte concentration d'immigrés originaires aussi bien de pays de l'UE que de pays tiers. Au Luxembourg, c'est uniquement le cas des immigrés originaires d'autres pays de l'UE. C'est l'inverse aux Pays-Bas, où, en fait, seuls les immigrés originaires de pays tiers suivent la tendance globale observée chez les immigrés dans l'ensemble de l'Europe – c'est-à-dire

une forte concentration dans les services domestiques, l'hôtellerie-restauration et les services relatifs aux bâtiments (sécurité, nettoyage) – alors que les immigrés originaires de l'UE sont concentrés dans les industries manufacturières.

Le Royaume-Uni est le pays où la présence sectorielle des immigrés originaires de l'UE diffère le plus de celle des immigrés originaires de pays tiers. Si les immigrés originaires de pays de l'UE se retrouvent en règle générale dans les mêmes secteurs qu'ailleurs, ceux qui sont originaires de pays tiers – contrairement à la plupart des autres pays européens de l'OCDE – sont largement sous-représentés dans l'hôtellerie et l'entreposage mais fortement concentrés dans les TI, la santé et les transports terrestres.

### *Différences entre les immigrés récemment arrivés et ceux qui sont installés depuis longtemps*

Les immigrés récents (arrivés depuis moins de cinq ans) entrent sur le marché du travail dans l'UE et aux États-Unis via en principe les mêmes grands secteurs dans lesquels les immigrés installés (depuis plus de dix ans) sont déjà fortement représentés : services domestiques, hôtellerie-restauration, entreposage, sécurité/nettoyage (principalement des secteurs ayant une part élevée de travailleurs faiblement qualifiés, voir Tableau d'annexe 3.B.4 et Tableau d'annexe 3.B.5).

En revanche, au Canada et en Israël, la présence sectorielle des immigrés récents est très différente de celle des immigrés qui sont installés depuis longtemps. Au Canada, la part des immigrés récents est la plus élevée dans les services domestiques, l'hôtellerie-restauration et l'industrie alimentaire tandis que les immigrés installés sont particulièrement surreprésentés dans l'immobilier et dans d'autres secteurs manufacturiers (textile, matériel électrique et électronique). Les TI sont le seul secteur à enregistrer aussi bien une grande concentration d'immigrés récents qu'installés de longue date. En Israël, les immigrés récents sont le plus surreprésentés dans les services domestiques et l'hôtellerie tandis que les immigrés installés sont davantage concentrés dans divers secteurs manufacturiers. Il n'y a que dans la fabrication de matériel électrique qu'aussi bien des immigrés récents que des immigrés installés depuis longtemps sont concentrés.

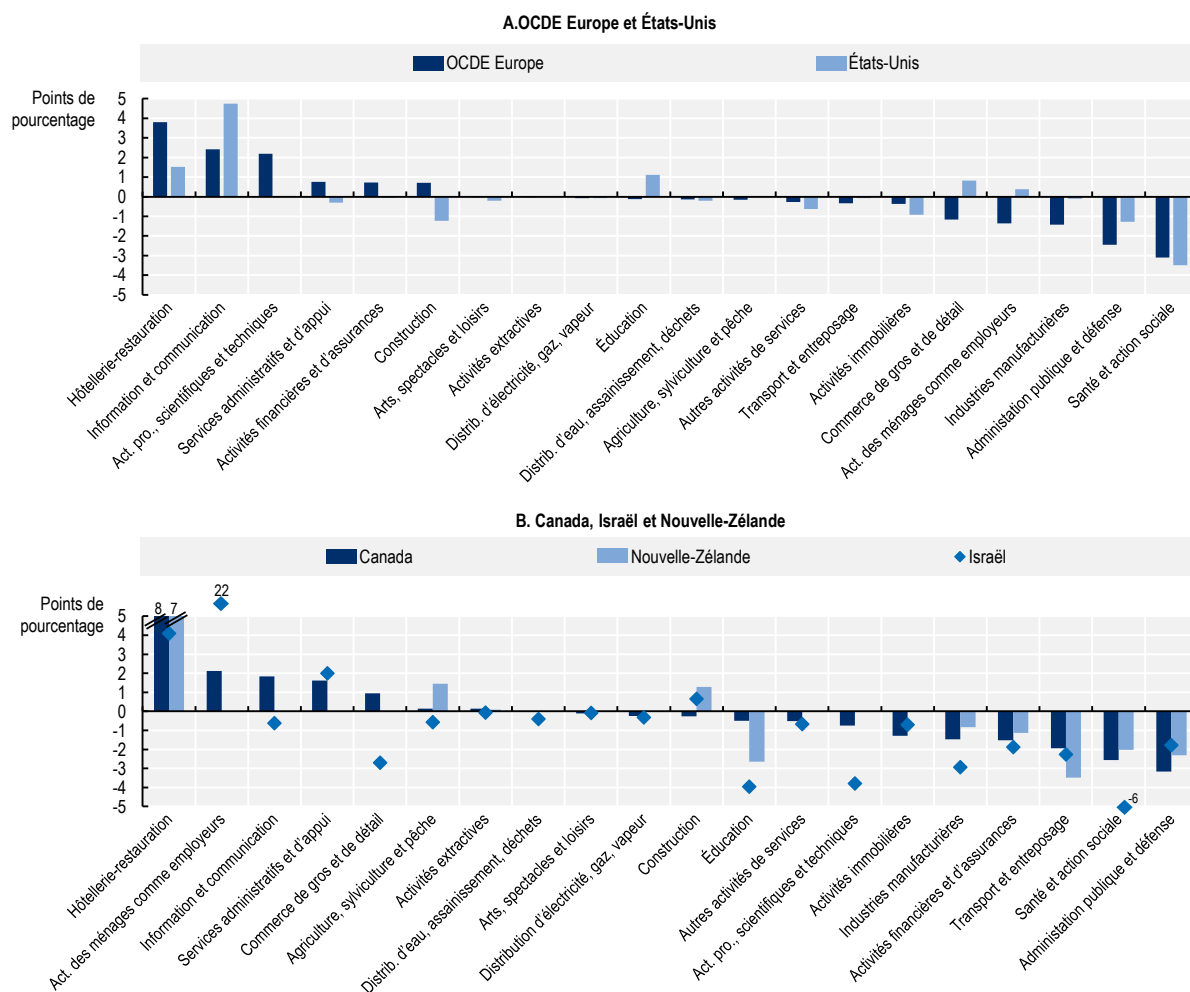
En Europe, si la restauration est à peu près partout l'un des secteurs phares pour les immigrés récemment arrivés comme pour les immigrés installés, ce n'est pas vrai pour l'hôtellerie. En fait, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, l'hôtellerie est l'un des principaux secteurs dans lesquels les immigrés récents trouvent un premier travail mais ceux qui sont installés de longue date y sont plutôt moins représentés.

Le secteur des TI est depuis 2005 un secteur d'entrée important pour les immigrés hautement qualifiés. Aux États-Unis, par exemple, en 2005 la part des immigrés récents dans ce secteur n'était que de 2 % du total des travailleurs immigrés récemment arrivés (après 1999), alors qu'elle était en 2018 de 7 % des immigrés arrivés après 2013. Dans les pays européens, près de 4 % des immigrés récents travaillent dans les TI, contre seulement 1,6 % des immigrés installés (Tableau d'annexe 3.B.5).

Les immigrés installés sont bien plus susceptibles que ceux qui viennent d'arriver de travailler dans l'industrie manufacturière à peu près partout, à l'exception des États-Unis (Graphique 3.6). Ce secteur est moins susceptible que 13 ans auparavant d'être celui dans lequel les immigrés récemment arrivés trouvent un premier emploi. C'est également vrai pour les services domestiques en Europe. Contrairement au Canada ou à Israël, où les immigrés récents sont respectivement sept et 15 fois plus susceptibles que ceux qui sont installés d'être employés dans le secteur du travail domestique, les immigrés installés sont en Europe bien plus concentrés dans ce secteur que les immigrés récemment arrivés. C'est en partie dû à l'évolution des conditions du marché du travail en Europe du Sud. En raison de la demande élevée de travailleurs domestiques dans les pays d'Europe du Sud avant la crise financière mondiale, un quart de tous les immigrés récents travaillaient dans ce secteur en 2005 contre seulement 7 % en 2018.

### Graphique 3.6. Immigrés récents, par secteur, dans les pays de l'OCDE, 2016-19

Différence en points de pourcentage avec la part sectorielle des immigrants installés



Note : Les immigrants récents sont ceux qui résident dans le pays d'accueil depuis cinq ans au maximum et les immigrants installés sont ceux qui y résident depuis au moins dix ans. Pour la Nouvelle-Zélande, les secteurs ne sont pas systématiquement comparables avec les autres pays de l'OCDE. C'est pourquoi seuls ceux qui le sont figurent dans ce graphique.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), le recensement canadien de 2016, les enquêtes sur la population active néo-zélandaise 2019 et israélienne 2019.

StatLink  <https://stat.link/q1m3da>

Les immigrants récemment arrivés sont plus susceptibles d'entrer sur les marchés du travail européens via la finance ou des activités scientifiques et spécialisées que ne le sont les immigrants qui vivent dans leur pays hôte depuis au moins dix ans (Graphique 3.6). Ce n'est pas vrai aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Canada. Dans les deux premiers pays, les immigrants récents sont tout autant représentés que ceux qui sont arrivés depuis longtemps, et au Canada ces derniers le sont encore plus. Les immigrants récents sont en outre considérablement surreprésentés dans le secteur de l'éducation aux États-Unis (Graphique 3.6). Toutefois, cette part élevée est liée au grand nombre d'étudiants en mobilité internationale qui exercent le métier d'enseignant pendant leurs études. À l'exception des immigrants

actuellement scolarisés, la part des immigrés récents dans le secteur de l'éducation n'est que de 11 %, soit un chiffre inférieur à celui des immigrés installés de longue date.

Bien qu'au moins 9 % des immigrés récemment arrivés aux États-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Israël et en Europe travaillent dans le secteur de la santé et de l'action sociale (une part relativement élevée), il s'agit du secteur dans lequel ils sont le plus sous-représentés par rapport aux immigrés qui sont installés depuis longtemps (Graphique 3.6). Bien que ce soit un secteur en pleine croissance ayant besoin de main-d'œuvre, les conditions d'admission sont strictes, notamment pour les emplois hautement qualifiés. C'est par conséquent un secteur dans lequel l'admission peut être retardée par l'obligation d'obtenir la reconnaissance des diplômes étrangers.

Bien que le secteur de la santé/action sociale ait attiré davantage de nouveaux arrivants au cours des 13 dernières années, un examen plus poussé des qualifications professionnelles montre des tendances différentes. En fait, c'est moins un secteur d'entrée actuellement que par le passé. En 2005, selon la « *Current Population Survey* », 15 % des travailleurs immigrés occupant un emploi très qualifié entraient sur le marché du travail des États-Unis en passant par le secteur de la santé alors qu'ils ne sont plus que 9 % en 2018. Un recul a également été observé dans les pays européens. Contrairement au cas des travailleurs très qualifiés, le secteur de la santé est devenu pour les immigrés un secteur d'entrée croissant pour un premier emploi faiblement et moyennement qualifié, aux États-Unis comme en Europe. La part de ce groupe entrant sur le marché du travail par le secteur de la santé a doublé au cours des 13 dernières années aux États-Unis. Les travailleurs de la santé qui sont moyennement qualifiés occupent notamment des postes d'auxiliaires médicaux.

## **Le lien entre la présence immigrée et la croissance des secteurs d'activité**

### *Contribution des travailleurs nés à l'étranger à la croissance sectorielle de l'emploi*

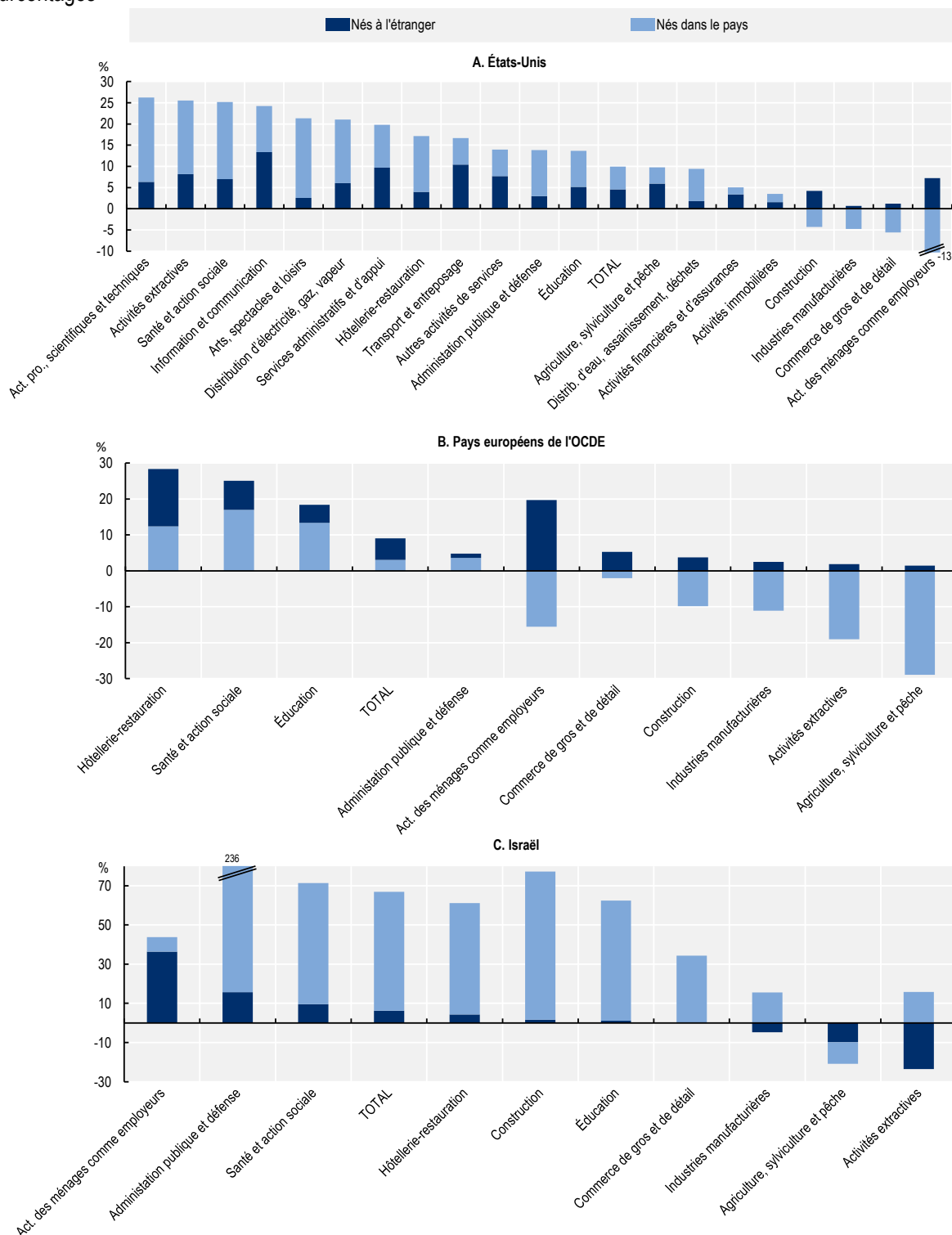
Entre 2005 et 2018, les immigrés ont représenté près de la moitié des 10 % de croissance de l'emploi aux États-Unis et les deux tiers de la croissance de 9 % dans les pays européens (Graphique 3.7). Ils ont contribué à plus de la moitié de la croissance de l'emploi dans cinq secteurs aux États-Unis : finances, transport et entreposage, agriculture, information et communication, et autres services. C'est aussi le cas dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en Europe. Dans ces deux aires géographiques, le nombre d'immigrés occupant un emploi a augmenté dans tous les secteurs au cours des 13 dernières années, même dans ceux où l'emploi des personnes nées dans le pays a chuté, par exemple la construction, les activités des ménages en tant qu'employeurs (travail domestique), le commerce et les industries manufacturières. Toutefois, à l'exception du travail domestique et du commerce en Europe, l'augmentation des effectifs nés à l'étranger n'a pas compensé la baisse des forces de travail dans ces secteurs.

En Israël, où la population en emploi a augmenté de deux tiers entre 2005 et 2019, la contribution des personnes nées à l'étranger est en revanche très faible. La contribution des immigrés à cette augmentation de l'emploi total est inférieure à 10 %, voire moins dans de nombreux secteurs. Une exception notable est celle des activités des ménages en tant qu'employeurs, où les quatre cinquièmes de cette hausse sont attribuables aux immigrés (Graphique 3.7).



### Graphique 3.7. Contribution des personnes nées à l'étranger à la croissance de l'emploi dans les pays de l'OCDE, par secteur, 2005-18

Pourcentages



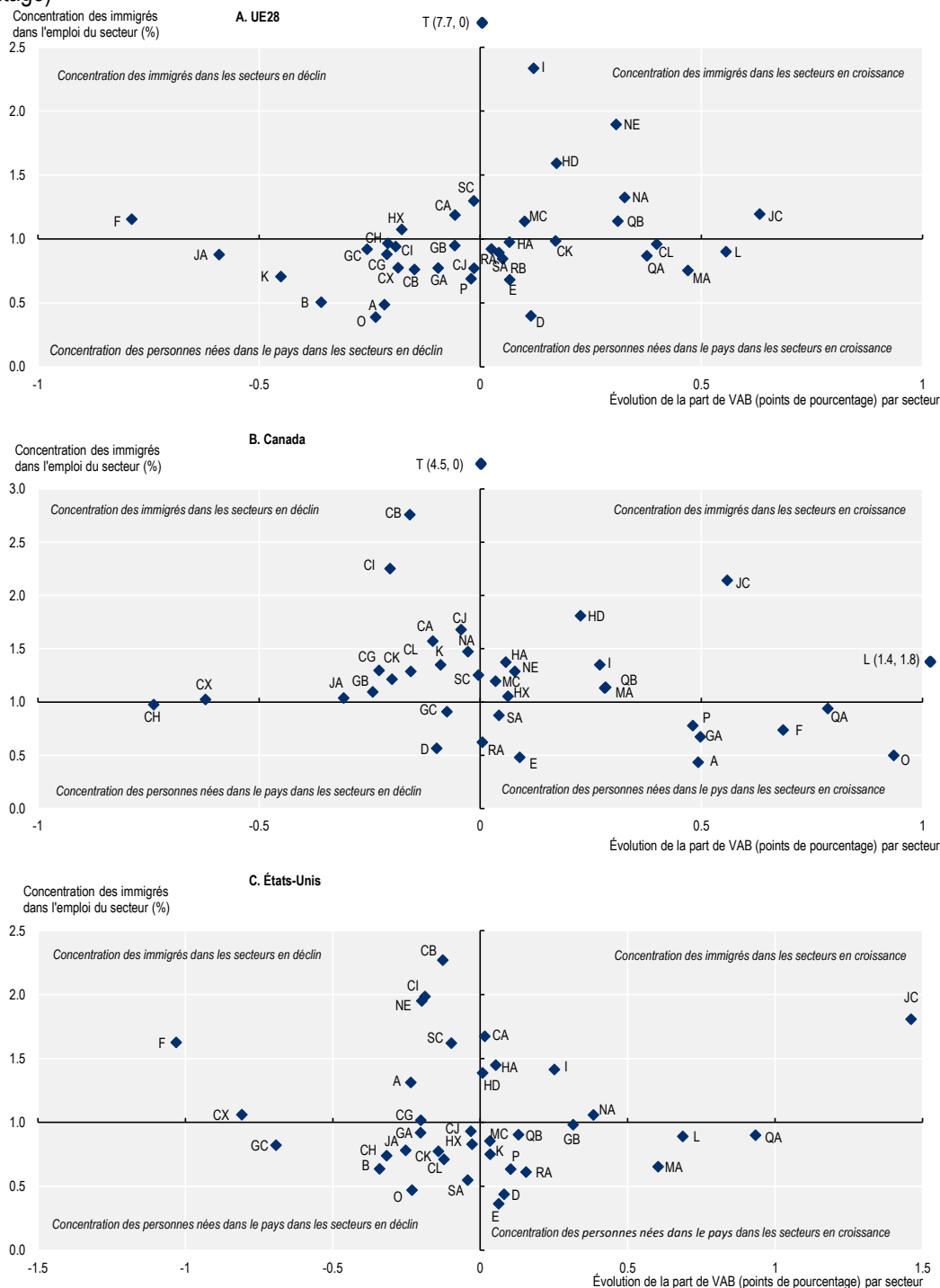
Note : Comme les données de 2005 ne sont pas systématiquement disponibles pour tous les secteurs en Europe et en Israël (voir Annexe 3.A), moins de secteurs sont indiqués dans les panels B et C.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur *Current Population Survey* (CPS), l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2005 et 2018) et l'Enquête sur la population active israélienne (2005 et 2019).

StatLink  <https://stat.link/71yqj>

### Graphique 3.8. Présence d'immigrés et croissance sectorielle

Concentration des immigrés (2016-18) et évolution de la part de VAB par CITI (entre 2005 et 2018, en points de pourcentage)



Note : La concentration des personnes nées à l'étranger dans un secteur précis se mesure en divisant le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans ce secteur (sur le total des personnes nées à l'étranger dans l'emploi) par rapport au pourcentage de personnes nées dans le pays dans ce secteur (sur le total des personnes nées dans le pays dans l'emploi). L'évolution de la VAB est la différence entre la part de VAB dans un secteur spécifique (sur la VAB totale) en 2018 par rapport à celle de 2005. Voir Annexe 3.A pour les dénominations des secteurs.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) fondés sur l'EFT-UE 2016-18, la CPS des États-Unis 2016-18, le recensement canadien de 2016 ; VAB : base de données des comptes nationaux dans l'OCDE.

### *Les immigrés et la croissance économique sectorielle*

Vu la multitude de facteurs influençant la croissance sectorielle, on ne pouvait s'attendre à un lien évident entre la présence d'immigrés et la croissance. En effet, il n'y a de prime abord aucune tendance claire en termes de lien entre présence d'immigrés et croissance économique sectorielle (mesurée en fonction de la valeur ajoutée brute (VAB), voir Annexe 3.A). En fait, les immigrés sont en règle générale surreprésentés dans les mêmes secteurs d'un pays à l'autre, même si les schémas de croissance sont largement différents. Par exemple, alors que les immigrés sont surreprésentés en Europe, au Canada et aux États-Unis dans la sécurité et le nettoyage, ce secteur enregistre une croissance en Europe, il est stable au Canada et en déclin aux États-Unis (Graphique 3.8). Toutefois, à l'exception notable de la construction, certains secteurs en déclin en Europe et aux États-Unis en termes de parts dans l'économie, comme la communication, les activités manufacturières et l'administration publique, ont tendance à enregistrer pratiquement partout une plus forte concentration de personnes nées dans le pays.

En revanche, les immigrés sont surreprésentés dans un certain nombre de secteurs en croissance (hôtellerie-restauration, entreposage, soutien administratif). Pourtant, si ces secteurs enregistrent une croissance importante, leur productivité globale du travail est assez faible. La tendance voyant les immigrés concentrés dans des secteurs en croissance ayant une faible productivité est particulièrement prononcée en Autriche, en Belgique, en France et en Italie. La tendance est la même en Norvège et en Suède ainsi qu'aux Pays-Bas, mais dans une moindre mesure.

Dans les secteurs où la productivité du travail est plus élevée, par exemple dans la santé, l'immobilier et les activités spécialisées et d'ingénierie (activités juridiques, comptables, gestion, architecture et d'ingénierie), dont les parts de VAB ont augmenté dans la vaste majorité des pays de l'OCDE, les immigrés sont plutôt sous-représentés aussi bien en Europe qu'aux États-Unis mais surreprésentés au Canada. Les TI sont le seul secteur en croissance à forte valeur ajoutée où ils soient surreprésentés partout, les concentrations les plus élevées étant enregistrées au Luxembourg, en Pologne, en Irlande, aux États-Unis, au Canada et dans les Républiques tchèque et slovaque.

## **Les liens entre les politiques migratoires et la composition sectorielle de l'économie**

### ***Les dimensions sectorielles des politiques migratoires***

Comme dans l'étude sur l'impact des migrations, les politiques migratoires sont en règle générale bien moins axées sur des considérations d'ordre sectoriel que sur les métiers. La plupart des pays de l'OCDE privilégient certains métiers dans leurs politiques migratoires, mais à des degrés variables. Pratiquement tous les pays favorisent l'immigration hautement qualifiée plutôt que faiblement qualifiée, soit en exigeant des niveaux de salaire minimums (par ex. au Danemark et aux Pays-Bas) soit en privilégiant les immigrés avec des qualifications élevées (par ex. avec les systèmes à points en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande). De nombreux pays dressent des listes précises de métiers – considérés comme étant qualifiés ou en tension – pour l'admission d'immigrés (OCDE, 2014<sup>[9]</sup>). Il existe par exemple des listes de métiers qualifiés en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Et il existe des listes des métiers en tension en Autriche, en Australie, en Belgique, au Danemark, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Lettonie, en Lituanie, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Pologne et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Suède pour les changements de statut au sein du pays. La Carte bleue européenne allie des exigences en termes de salaire, de métier et de qualification.

Les politiques migratoires n'ont pas toujours été implicitement axées sur les métiers plutôt que sur les secteurs. Pendant le boom économique qui a suivi la seconde guerre mondiale, plusieurs programmes ambitieux de migrations temporaires étaient appliqués dans l'ensemble de l'OCDE. Nombre d'entre eux

étaient axés sur les différents secteurs de l'économie. C'était notamment le cas du programme « Bracero », qui s'adressait aux travailleurs agricoles saisonniers aux États-Unis, et, pour l'Europe, des programmes de migrations temporaires « dits de travailleurs invités », destinés à couvrir les besoins de main-d'œuvre croissants. La plupart de ces programmes étaient basés sur des accords bilatéraux avec les pays d'origine, certaines entreprises étant autorisées à recruter directement à l'étranger. L'accent sur les secteurs variait d'un pays à l'autre. Quasiment tous ces accords ont pris fin avant le premier choc pétrolier, en 1973, ou à ce moment-là. Depuis lors, les migrations de travail ont été plus restreintes aussi bien aux États-Unis qu'en Europe. Depuis le début des années 2000, où les migrations de travail suscitent un regain d'intérêt, les métiers hautement qualifiés sont manifestement privilégiés, au moins dans les pays européens.

Plusieurs raisons expliquent le fait que les politiques migratoires privilégient les métiers plutôt que les secteurs dans la plupart des pays. Premièrement, et peut-être avant tout, dans bien des pays de l'OCDE, la politique économique en général s'est détournée des politiques ciblant des branches d'activité spécifiques. Deuxième élément, étroitement lié au premier, plutôt que de soutenir une branche d'activité spécifique, des profils de métiers plus étendus peuvent soutenir différents secteurs et permettre une meilleure adaptation si le paysage économique change. Troisièmement, les régimes migratoires axés sur les métiers peuvent en outre permettre de mieux cibler les immigrés hautement qualifiés, dont les perspectives d'intégration et l'employabilité à long terme ont tendance à être meilleures que celles des immigrés faiblement qualifiés. Qui plus est, ces régimes sont souvent considérés comme étant moins propices à la recherche de profits ou aux lobbying des entreprises que les politiques sectorielles et donc comme ayant généralement moins d'effets de distorsion, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Quoiqu'il en soit, les régimes axés sur les métiers sont en règle générale plus acceptables pour le public. Enfin, en Europe, des politiques migratoires favorisant des secteurs spécifiques dans lesquels opèrent de grandes entreprises pourraient être considérées comme des subventions illégales et donc porter atteinte au droit européen de la concurrence.

### *Approches sectorielles en matière de migrations*

En revanche, en dehors peut-être du secteur agricole, dont il sera davantage question plus bas, la liste des pays privilégiant certains secteurs est bien plus courte. Parmi les pays de l'OCDE, le Japon applique des mesures sectorielles fortes et explicites. Son programme de stages de formation technique, le plus important au sein de l'OCDE avec 144 000 nouveaux visas délivrés en 2017, n'est proposé que pour certains métiers dans certains secteurs. Les visas de stages de formation technique sont délivrés pour une durée maximale de trois ans à des étrangers ressortissants de pays en développement travaillant dans les secteurs suivants : l'agriculture, la pêche, la construction, l'agroalimentaire, le textile et la fabrication de produits métalliques.

Par ailleurs, le visa de travailleurs qualifiés pour des emplois spécialisés, créé au Japon en 2019, est proposé aux étrangers qui occupent des emplois exigeant énormément de connaissances ou d'expérience dans des secteurs précis. Le programme, qui concerne différents métiers à tous les niveaux de compétences, est limité à 14 branches d'activité approuvées : soins infirmiers, services de nettoyage des bâtiments, moulage, fabrication de machines industrielles, informations électriques et électroniques, construction, construction navale et matériel maritime, réparation automobile, aviation, hôtellerie, agriculture, pêche, industrie alimentaire et fabrication de boissons, restauration. Le nombre de ressortissants étrangers par secteur est plafonné, et le plafond total est valable cinq ans. Les candidats doivent prouver qu'ils sont qualifiés pour les emplois énumérés en passant un test d'évaluation propre à chaque branche d'activité. Ils doivent aussi passer un test de connaissance du japonais pour attester qu'ils ont au moins un niveau conversationnel. Les travailleurs étrangers qui ont déjà effectué un stage de formation technique sont dispensés de passer ces deux tests.

Des politiques migratoires largement axées sur les différents secteurs sont également appliquées en Corée depuis 2004, avec l'introduction du système de permis de travail (EPS). Il s'agit d'un vaste programme permettant aux PME des secteurs des industries manufacturières, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la construction de faire temporairement appel à des travailleurs étrangers, qui seront choisis, formés et engagés dans le cadre d'un programme bilatéral entre gouvernements (OCDE, 2019<sup>[10]</sup>).

Le système EPS met en contact les employeurs en Corée avec les travailleurs dans les pays d'origine. Le Comité chargé des mesures relatives à la main d'œuvre étrangère, qui est un groupe de travail interministériel, définit le plafond annuel d'admission de travailleurs étrangers faiblement qualifiés, notamment par branche d'activité et par pays d'origine. Le système EPS soutient les branches dites « de base », qui assurent les processus manufacturiers fondamentaux de la chaîne logistique à l'intention d'entreprises plus importantes. En Corée, les grandes entreprises s'appuient sur des sous-traitants pour de vastes pans du processus de production. La concurrence entre les PME pour obtenir des contrats est intense et les marges sont faibles. Cela étant, les salaires sont bas et les conditions de travail souvent défavorables, ce qui rend ces emplois peu attrayants pour la main-d'œuvre nationale. Le programme fournit donc aux entreprises des travailleurs sans lesquels elles ne seraient pas compétitives.

L'admission de travailleurs étrangers peu qualifiés en Israël est également gérée par une politique migratoire sectorielle. Certains secteurs peuvent recruter des travailleurs immigrés avec le permis pour travailleurs étrangers B-1 : l'agriculture, la construction, les soins, le tourisme et les industries manufacturières. Les employeurs doivent payer une taxe pour chaque travailleur étranger recruté qui s'élève à 15 % du salaire mensuel depuis 2019. Ils en sont dispensés dans les secteurs des soins et de l'agriculture. Les permis B-1 sont délivrés pour une durée maximale d'un an, renouvelable pour une durée maximale de 63 mois. Ils sont soumis à des quotas par secteur (sauf celui des soins) qui sont généralement fixés en concertation avec les représentants des secteurs concernés.

Alors que la Nouvelle-Zélande n'applique pas de politiques sectorielles spécifiques, à partir de 2021 les secteurs qui recrutent beaucoup de travailleurs immigrés temporaires seront en mesure de négocier un accord avec le gouvernement pour faciliter ce recrutement. Les branches d'activité retenues pour pouvoir solliciter ces accords sont notamment celles des soins dispensés en établissement, de la transformation de la viande, des produits laitiers, de la sylviculture, du transport routier, du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, de la construction, de l'horticulture et de la viticulture. Les accords sectoriels prévoient des règles spéciales pour l'accès des travailleurs étrangers temporaires à certains métiers pendant leur durée d'application (par ex. dispense du test du marché du travail, conditions de visa plus généreuses). Ils prévoient aussi des plans propres à chaque secteur visant à employer davantage de Néo-zélandais et à réduire le recours à des travailleurs étrangers temporaires (Immigration New Zealand, 2019<sup>[11]</sup>). Les accords sectoriels dureront jusqu'à trois ans et seront obligatoires (les employeurs ne seront pas autorisés à s'en retirer ni à utiliser d'autres régimes). L'introduction d'accords sectoriels dans les politiques migratoires néo-zélandaises constitue une étape supplémentaire vers l'adoption de mesures sectorielles relatives à la migration peu qualifiée dans ce pays, qui ont commencé par la « liste des métiers en tension dans la construction et les infrastructures », qui a été dressée après le séisme de Canterbury de 2010.

L'Australie a lancé en novembre 2019 un programme intitulé « *Global Talent Independent* » (GTI), destiné à attirer des immigrés hautement qualifiés vers l'un des sept grands secteurs « tournés vers l'avenir » de l'économie australienne. Il s'agit des secteurs suivants : AGTech, espace et industries manufacturières avancées, FinTech, technologies énergétiques et d'extraction, MedTech, cybersécurité et informations quantiques, systèmes numériques avancés, science des données et TI. Les candidats doivent pouvoir prétendre à un salaire d'au moins 148 700 AUD (soit environ 100 000 USD), soit au titre d'un contrat proprement dit ou d'une offre d'emploi, soit d'un diplôme dans les secteurs cibles donnant accès à un tel salaire.

Les migrations de travail en Italie sont gérées à l'aide de quotas (avec quelques exemptions pour certains métiers qualifiés). Si, à l'heure actuelle, ce système ne suit pas une approche sectorielle, il existait toutefois des quotas par secteur inclus dans les quotas annuels au milieu des années 2000, pour le travail domestique (2005-2010), la pêche (2006-2007) et la construction (2007). En outre, un quota propre au travail agricole saisonnier est en vigueur depuis 2000. Par ailleurs, les programmes italiens de régularisation à grande échelle ont tendance à être fortement axés sur les secteurs. La campagne de régularisation de 2002, au cours de laquelle 650 000 immigrés ont été régularisés, était ouverte à tous les secteurs mais le montant de l'indemnisation accordée au titre des contributions fiscales et des cotisations fiscales non versées était inférieur pour les employés de maison. Au bout du compte, la moitié des travailleurs régularisés étaient des employés de maison et des soignants à domicile (Baldwin-Edwards et Zampagni, 2014<sup>[12]</sup>). La campagne de régularisation de 2009, qui a permis de régulariser quelque 250 000 immigrés, était ouverte aux travailleurs étrangers travaillant illégalement dans le secteur des services personnels et des soins à domicile. Bien que le programme de régularisation de 2012 n'ait pas ciblé de secteurs précis, il a quand même eu un impact sectoriel important car 86 % de toutes les demandes émanaient d'employés de maison. En 2020, en réaction à la crise de la COVID-19, le gouvernement a lancé un programme de régularisation spécifique allant de juin à août pour les personnes travaillant dans l'agriculture, l'élevage, la reproduction animale, la pêche et la pisciculture, les soins de longue durée et le travail domestique. À compter du 15 juillet, quelque 125 000 demandes ont été reçues, dont 86 % émanaient du secteur des soins de longue durée et du travail domestique.

### *Les instruments des politiques migratoires ayant des liens directs avec des secteurs spécifiques*

Même en l'absence de mesures propres aux différents secteurs, nombreux sont les paramètres des politiques migratoires qui favorisent certains d'entre eux. En fait, les liens sont manifestes entre de nombreux métiers et certains secteurs (par ex. les professionnels de l'informatique avec le secteur des TI, les médecins avec le secteur de la santé, les cuisiniers et les chefs avec le secteur de l'hôtellerie-restauration)<sup>10</sup> alors qu'ils le sont moins pour d'autres (par ex. les employés de bureau). Lorsque les liens sont évidents, les régimes qui favorisent des métiers précis ont également un impact positif fort sur les secteurs dont ces métiers relèvent<sup>11</sup>. Qui plus est, dans les pays qui ont recours à des listes des métiers en tension, les métiers qui sont considérés comme étant en tension sont souvent déterminés en concertation avec les représentants de différents secteurs, qui – selon leur pouvoir de négociation – peuvent fortement influencer sur l'ajout de tel ou tel métier sur les listes. En fait, du lobbying est exercé au niveau sectoriel et tous les secteurs ne sont pas égaux à cet égard.

### *Les autres instruments des politiques migratoires qui ont un impact sectoriel indirect*

Il est par ailleurs courant que, de par sa conception, un programme migratoire, bien qu'il n'ait pas été forcément prévu pour favoriser tel ou tel secteur, ait tendance à être fortement bénéfiques à certains. C'est par exemple le cas des programmes voyage et travail – ou « vacanciers actifs » – et des possibilités de travail offertes aux étudiants en mobilité internationale. Les horaires de travail souples, la forte présence en ville et dans des lieux touristiques ainsi que les possibilités de travail durant les vacances, qui sont au cœur de ces programmes, favorisent le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Parfois, l'impact est encore plus indirect. Par exemple, le fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande favorisent vivement les diplômés nationaux dans leur programme de migration qualifiée a contribué à attirer les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement. C'est dans ces deux pays que l'on trouve la part la plus élevée d'étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur au sein de l'OCDE, ce qui représente une part importante de leurs exportations de services. En fait, de plus en plus de pays de l'OCDE ciblent les étudiants en mobilité internationale pour les aider à développer leur secteur de l'enseignement supérieur. Aussi l'impact des modifications de politiques migratoires sur le

secteur de l'enseignement est-il de plus en plus débattu, ce qui est par exemple le cas au Royaume-Uni à propos du nouveau système migratoire.

Lorsque les besoins sectoriels en main-d'œuvre sont forts mais les mesures relatives aux migrations de travail très restrictives, cela peut se solder par des migrations irrégulières (OCDE, 2018<sup>[13]</sup>). Certains instruments des politiques migratoires qui visent les secteurs où il est fréquent que des travailleurs étrangers soient employés illégalement, par exemple les services domestiques et la construction, n'ont pas nécessairement pour objet de « favoriser » ces secteurs. Ils ont plutôt pour objet de mieux canaliser et contrôler l'emploi d'immigrés. C'est évident lorsqu'il est interdit aux employeurs de certains secteurs d'utiliser les régimes généraux. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, dans le cadre des accords sectoriels concernant des travailleurs temporaires, les employeurs n'ont pas le droit de se retirer de l'accord et d'utiliser d'autres systèmes. Les systèmes proposés aux employeurs de confiance, qui sont mis en œuvre dans les pays d'installation de l'OCDE et au Royaume-Uni, peuvent jouer le rôle double de favoriser les entreprises et les secteurs qui suivent les règles, et donc de les inciter à le faire. Ces régimes sont particulièrement intéressants pour les employeurs qui sont fortement tributaires de la main-d'œuvre étrangère (voir plus bas pour l'importance de ces régimes pour l'agriculture saisonnière). Plus généralement, comme les employeurs exercent leurs activités dans des secteurs précis, les instruments qui sont axés sur les employeurs sont par nature également axés sur les secteurs.

### *Le caractère globalement restrictif des politiques et les incidences de la libre circulation*

A priori, la prise en compte des éléments sectoriels dans les politiques migratoires a tendance à être plus pertinente dans les systèmes migratoires restrictifs que dans ceux qui sont plus libéraux. La Suède applique par exemple un système très libéral de migrations de travail, dont la seule exigence fondamentale est que l'offre d'emploi ait été préalablement publiée et que les salaires et conditions prévus dans les conventions collectives en vigueur soient respectés (OCDE, 2011<sup>[14]</sup>). Dans ce contexte, où tous les secteurs ont pleinement accès à la main-d'œuvre étrangère, il n'est pas nécessaire d'établir des régimes sectoriels spéciaux. Dans le même ordre d'idées, en Europe, comme indiqué plus haut, l'accès à la main-d'œuvre étrangère grâce à la libre circulation au sein de l'UE couvre une grande partie des besoins, notamment dans des secteurs fortement tributaires de main-d'œuvre moins qualifiée pour lesquels les pays disposent de canaux de migrations de travail très limités. En Europe, au sein de la zone de libre circulation, le régime de détachement des travailleurs a un statut particulier car les dispositions applicables en matière de sécurité sociale sont celles du pays d'origine. Les détachements de travailleurs intra-UE/AELE, dont près de trois millions ont été enregistrés en 2018, favorisent énormément certains secteurs. Un tiers d'entre eux concernait le secteur de la construction, un cinquième l'industrie manufacturière et un cinquième les transports routiers.

Il n'est donc pas surprenant que les exemples de politiques migratoires comportant des éléments sectoriels marqués se rencontrent désormais tous en dehors de la zone de libre circulation de l'UE, à l'exception de l'agriculture saisonnière. À ce propos, il est par ailleurs important de souligner que les migrations de travail régulées ne représentent dans de nombreux pays qu'une petite partie de l'ensemble des flux migratoires, même en dehors de la zone de libre circulation. L'incidence sectorielle réelle des politiques relatives aux migrations de travail est en outre limitée par le fait que les immigrés économiques sont généralement autorisés à changer d'employeurs et de secteurs, bien que ceux qui ont un visa temporaire doivent souvent obtenir une autorisation pour ce faire. Il existe cependant d'importantes différences entre pays sur ce point.

L'exemple de la Suède, qui est passée du jour au lendemain d'un système plutôt restrictif à un système très ouvert en matière de migrations de travail avec une faible augmentation de la main-d'œuvre étrangère dans la plupart des secteurs, illustre un autre point : même l'accès soudain à de la main-d'œuvre étrangère n'implique pas automatiquement de fortes incidences sur ce secteur. Il se peut par exemple que les employeurs ne souhaitent pas ou ne puissent pas embaucher davantage, particulièrement dans un

contexte de viscosité des salaires et d'incertitude quant aux qualifications obtenues à l'étranger ou aux formations requises, même lorsque le salaire de réserve des immigrés est inférieur à celui des personnes nées dans le pays. En fait, en Suède comme dans les autres pays nordiques, les salaires et les conditions de travail sont le plus souvent fixés par conventions collectives, et celles-ci sont établies au niveau sectoriel et pas au niveau des métiers.

Même lorsque les salaires ne posent pas problème et les employeurs seraient enchantés d'embaucher des immigrés, d'autres obstacles institutionnels risquent d'empêcher les migrations de travail. C'est notamment le cas dans le secteur de la santé. Bien qu'il y ait une pénurie de médecins et autres professionnels de santé à peu près partout et qu'ils soient très demandés dans de nombreux pays de l'OCDE, le flux migratoire réel vers ce secteur est assez limité, en partie car c'est un secteur lourdement réglementé, dans lequel la reconnaissance des diplômes étrangers et la validation des acquis de l'expérience professionnelle pour les médecins et les infirmiers est un processus contraignant. Il s'ensuit, comme indiqué plus haut, que la santé n'est pas autant un secteur d'entrée pour les immigrés que ce que la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur donnerait à penser.

En résumé, les politiques migratoires ne sont pas axées sur les secteurs, mais elles comportent de nombreux éléments qui influent directement ou indirectement sur l'emploi dans les secteurs. Le reste de la présente section examine par conséquent plus en détail le rôle que les migrations de travail ont joué pour façonner trois secteurs dans lesquels la présence d'immigrés est élevée dans l'ensemble de l'OCDE : i) l'agriculture saisonnière, ii) l'hôtellerie et la restauration ; iii) les technologies de l'information.

## **Agriculture saisonnière**

### *Pourquoi les migrations sont-elles particulièrement importantes pour ce secteur ?*

Les migrations sont particulièrement importantes dans l'agriculture saisonnière en raison de la nature du travail à accomplir. Les besoins en main-d'œuvre ne sont élevés que pendant quelques semaines ou mois et souvent en zones rurales, faiblement peuplées, où il y a dans bien des cas peu d'offres d'emploi en dehors des pics saisonniers.

L'agriculture saisonnière est donc une activité à forte intensité de main-d'œuvre avec un pic saisonnier au cours duquel il faut faire appel à un grand nombre de travailleurs sur une courte période. C'est ainsi que 95 % des travailleurs agricoles en Suède (principalement recrutés pour la cueillette des baies) ont un permis de séjour de moins de trois mois (OCDE, 2011<sup>[14]</sup>). En même temps, le travail dans l'agriculture saisonnière nécessite peu de formation et peu ou pas de connaissances de la langue. Dans les pays européens, par exemple, plus des trois quarts des immigrés qui travaillaient dans l'agriculture en 2014 n'avaient qu'un niveau débutant ou intermédiaire dans la langue du pays hôte, soit le niveau le plus bas de tous les secteurs.

Le travail saisonnier dans l'agriculture est souvent peu rémunéré et exigeant sur le plan physique. C'est ainsi qu'en Espagne la part des accidents de travail par travailleur (5 %) dans l'agriculture est la plus élevée de tous les secteurs (Bellés-Obrero, Martin Bassols et Castello, 2020<sup>[15]</sup>). Par conséquent, les emplois dans l'agriculture saisonnière attirent souvent peu la population résidente, chômeurs compris, et enregistrent un taux élevé de rotation des effectifs. En Australie, par exemple, plus de 80 % des employeurs de ce secteur ont indiqué dans une enquête qu'il leur était « très difficile » (49 %) ou « assez difficile » (32 %) de trouver des travailleurs australiens sur le marché du travail local (OCDE, 2018<sup>[16]</sup>). La première raison qu'ils invoquent est la « pénurie de travailleurs locaux » (38 %) mais ils sont nombreux à indiquer aussi que « les travailleurs locaux n'ont pas les compétences requises » (26 %). En Nouvelle-Zélande, selon l'édition 2019 de l'Enquête RSE (« *Recognised Seasonal Employer* »), 98 % des employeurs évaluent positivement les travailleurs saisonniers immigrés venus dans le cadre du régime RSE Pacifique en raison de leur enthousiasme, 96 % de leur fiabilité et 94 % de leur productivité. Ces chiffres sont à comparer avec respectivement 10 %, 8 % et 9 % pour les nouveaux travailleurs recrutés



via l'agence « *Work and Income* », qui est chargée de trouver du travail pour les personnes bénéficiant des prestations sociales (Research New Zealand, 2019<sup>[17]</sup>).

Le fait que l'agriculture saisonnière soit par nature un travail à court terme la rend particulièrement attrayante pour les populations des pays voisins, surtout si les disparités salariales sont prononcées. D'ailleurs, en Europe, les élargissements de l'UE de 2004 et 2007 ont offert aux employeurs de ce secteur un moyen simple et rapide de recruter des travailleurs saisonniers. D'importants problèmes de mesure se posent en raison de ces séjours souvent multiples et de courte durée, tout particulièrement dans le cadre de la libre circulation, ce qui rend l'évaluation de la contribution des immigrés difficile (voir Annexe 3.A pour une discussion).

*De quelle façon les instruments (et paramètres) généraux et spécifiques des politiques migratoires influencent-ils les migrations dans ce secteur ?*

### **Les dispositifs spécifiques de soutien à l'immigration dans l'agriculture**

#### **a. Programmes de recrutement de travailleurs saisonniers via des accords bilatéraux**

L'agriculture est de loin le secteur qui bénéficie le plus des instruments spécifiques des politiques migratoires. Au moins 15 pays de l'OCDE appliquent actuellement un programme relatif aux travailleurs saisonniers. Il semblerait que ce soit dû au caractère essentiel de l'agriculture, d'une part, et d'autre part à la nature du travail, qui est souvent peu prisé par les natifs (voir plus haut). Dans de nombreux pays, le soutien à l'agriculture constitue en outre un pan important de l'action publique régionale et rurale.

Les programmes de recrutement de travailleurs saisonniers reposent souvent sur un accord de coopération entre les services publics de l'emploi (SPE) des pays d'origine et de destination. De vastes programmes de ce type sont par exemple en vigueur au Canada (avec le Mexique et les pays des Caraïbes), en Grèce (avec l'Albanie) et en Espagne (avec le Maroc). L'Allemagne n'a pas passé d'accord bilatéral intergouvernemental mais son SPE gère un petit programme bilatéral avec les SPE de quelques pays tiers d'Europe orientale.

Le principal avantage d'une telle coopération est d'assurer un certain degré de sélection et de respect des règles – sans quoi le programme risquerait d'être supprimé – avec peu de contraintes bureaucratiques pour l'administration et les employeurs du pays hôte. C'est ainsi que dans le cadre du programme canadien de recrutement de travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), le ministère mexicain du Travail dresse des listes de personnes souhaitant être choisies pour aller travailler au Canada dans lesquelles les employeurs peuvent piocher s'ils manquent de travailleurs nominés. À la fin de la saison, les agriculteurs évaluent chacun des travailleurs recrutés dans le cadre du PTAS. Ces derniers doivent présenter l'évaluation établie par leur employeur à une agence publique dans leur pays d'origine afin de pouvoir être choisis pour la saison suivante (voir Martin (2016<sup>[18]</sup>)).

En Espagne, le programme de gestion collective du recrutement dans le pays d'origine (« GECCO ») implique le détachement vers l'Espagne de milliers de travailleurs, avant tout des femmes, originaires du Maroc, pour la cueillette des fraises et des fruits rouges, avec la coopération du service marocain de l'emploi (ANAPEC). L'ANAPEC sélectionne directement des travailleurs au Maroc, d'abord sur la liste des personnes ayant participé à la saison précédente et exprimé le souhait de participer à la suivante, puis sur une liste de nouveaux candidats. Le programme prévoit en outre des objectifs clairs de promotion du développement dans le pays d'origine dès le retour des travailleurs. Il vise à envoyer des travailleurs prêter main-forte durant la saison des récoltes (février à mai) dans le sud de l'Espagne. Dans la province de Huelva, l'une de celles qui sont au cœur de ce programme, 45 % du travail saisonnier est effectué par des ressortissants espagnols, 25 % par des citoyens mobiles de l'UE, 10 % par des ressortissants de pays tiers déjà présents en Espagne, et 20 % par des travailleurs immigrés temporaires dans le cadre du GECCO. Les travailleurs saisonniers qui ont participé au GECCO plus de deux fois sont dispensés du test

du marché du travail, ce qui leur offre davantage d'opportunités d'être embauchés en Espagne dans le cadre d'autres dispositifs de migration.

Certains programmes de recrutement de travailleurs saisonniers comportent en outre des plafonds quantitatifs, par exemple en Italie et en Autriche.

#### b. Dispositif d'employeurs de confiance

Il existe aussi des programmes de travailleurs saisonniers dans lesquels la responsabilité du recrutement incombe directement aux employeurs, dans le cadre de dispositifs d'employeurs de confiance dans l'agriculture. Les pays qui appliquent de tels dispositifs autorisent des employeurs certifiés, qui remplissent un certain nombre de critères, à embaucher des travailleurs dans certaines conditions. Le recrutement peut être effectué soit directement par l'employeur, soit obligatoirement via des intermédiaires ad hoc. C'est ainsi que deux tiers des employeurs agricoles certifiés en Nouvelle-Zélande recrutent directement des travailleurs originaires des îles du Pacifique dans le cadre du dispositif RSE («Recognised Seasonal Employer») (Research New Zealand, 2019<sup>[17]</sup>). La pénurie de main-d'œuvre saisonnière et la question du respect des règles avaient conduit à la formation du groupe de travail sur l'emploi saisonnier dans l'horticulture et la viticulture, dans lequel sont représentés les principaux acteurs de ces branches d'activité, les pouvoirs publics et les syndicats. Le groupe a mis au point une stratégie précise, qui a débouché sur la création du dispositif RSE. Parallèlement, dans le cadre du programme australien de recrutement de travailleurs saisonniers, certaines entreprises sont pré-autorisées à embaucher des travailleurs saisonniers dans l'agriculture.

Dans la plupart des programmes, les travailleurs saisonniers étrangers sont exclusivement liés à un seul employeur et un seul endroit et ne peuvent pas changer d'employeur dans le pays hôte. Dans le même ordre d'idées, les extensions de visas sont habituellement possibles mais souvent avec le même employeur.

#### c. Mesures d'assouplissement du test du marché du travail

Dans les pays où le test du marché du travail continue de s'appliquer à la main-d'œuvre saisonnière, il existe souvent des mesures d'assouplissement. Au Canada, par exemple, la durée requise pour la publication de l'offre d'emploi est plus courte que d'ordinaire dans l'agriculture. Dans d'autres cas, le test du marché du travail n'est pas exigé. C'est ainsi que les ressortissants de certains pays tiers d'Europe orientale (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine) sont dispensés de test du marché du travail en Pologne depuis 2018. De même, en Italie, aucune appréciation de la situation de l'emploi n'est requise pour ce secteur. Dans les pays nordiques, des mesures spécifiques d'assouplissement s'appliquent aux cueilleurs de baies dans l'agriculture saisonnière. En Suède, l'obligation de publier les offres d'emploi ne s'applique pas aux travailleurs saisonniers étrangers qui sont employés par des entreprises étrangères sous contrat avec une entreprise suédoise de culture de baies. En Finlande, les cueilleurs de baies ne doivent pas demander de permis de séjour, contrairement aux autres travailleurs saisonniers.

#### d. Autres programmes de recrutement de travailleurs saisonniers

Dans d'autres pays de l'OCDE qui disposent de programmes relatifs au travail saisonnier, par exemple la Norvège, l'Autriche et la France, la procédure est la même que pour le programme général. Par conséquent, les travailleurs saisonniers sont soumis au test du marché du travail, mais ils bénéficient parfois d'autres mesures d'assouplissement comme la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel pour faciliter les migrations circulaires. La France dispose par exemple depuis 2007 d'un titre de séjour de trois ans pour les travailleurs saisonniers leur permettant de travailler jusqu'à six mois par an puis de revenir chaque année.

#### e. Les programmes non saisonniers pour l'agriculture

Bien que la plupart des programmes de politique migratoire ciblant le secteur agricole soit saisonniers, quelques pays de l'OCDE ont adopté des mesures relatives à l'agriculture non saisonnière, par exemple le Japon, avec son programme sur trois ans, et la Corée, avec son programme sur cinq à dix ans. Les travailleurs immigrés temporaires en Israël peuvent en outre obtenir un permis de séjour allant jusqu'à cinq ans. Depuis 2019, les employeurs de ce secteur sont exemptés des frais de recrutement qui, sinon, s'élèvent à 15 % du salaire des travailleurs immigrés temporaires. Tous les programmes non saisonniers sont assortis de quotas et de plafonds, qui sont habituellement négociés entre les ministères responsables et les représentants des branches d'activité concernées, et régulièrement actualisés (tous les deux ans au Japon et tous les cinq ans en Israël).

La Canada a lancé le 15 mai 2020 un programme pilote sur l'agroalimentaire. Celui-ci, qui s'étale sur trois ans, teste une approche sectorielle visant à aider les employeurs de certaines branches d'activité – transformation de la viande, culture des champignons, production sous serre et élevage – à trouver les employés à l'année et à plein temps dont ils ont besoin. Il ouvre la voie à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires expérimentés. Au total, 2 750 candidatures seront acceptées chaque année et des plafonds seront fixés par métier dans chaque secteur.

#### **Les dispositifs généraux de soutien à l'immigration dans l'agriculture**

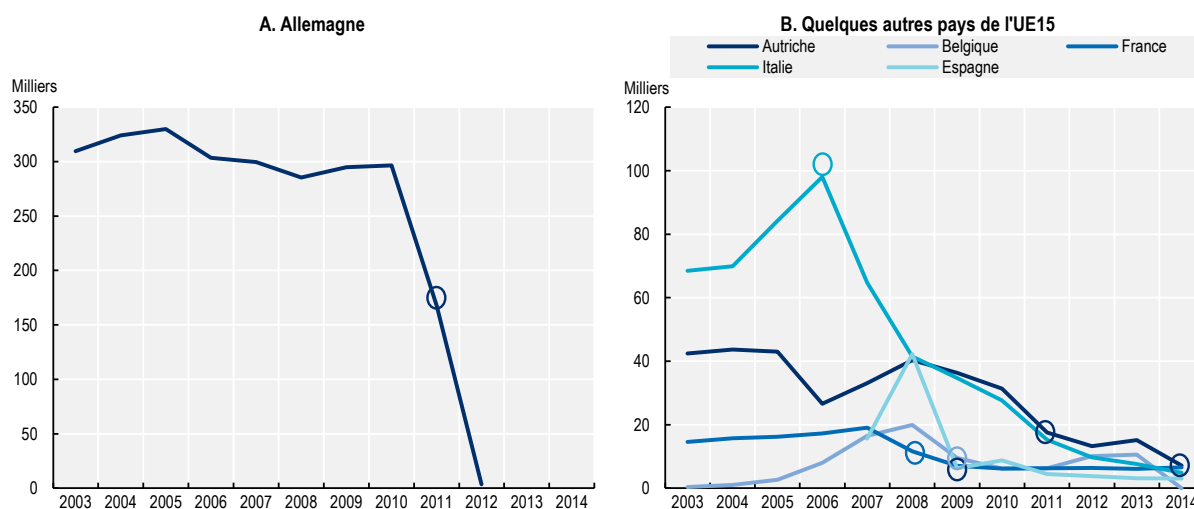
Les programmes de migrations temporaires qui ne ciblent pas le secteur agricole peuvent aussi aider à répondre à la pénurie de main-d'œuvre saisonnière. C'est le cas des programmes de vacanciers actifs (« Working Holiday Makers »), qui ont pour but d'encourager les voyages et les échanges culturels entre les citoyens des pays signataires. Ces derniers sont donc considérés comme appartenant à une catégorie d'immigrés non économiques temporaires ayant un emploi.

Ces dispositifs sont très répandus dans les pays d'installation, l'Australie disposant du plus important d'entre eux. En effet, la disposition la plus utile pour soutenir le travail agricole est celle qui permet aux détenteurs de visas de vacanciers actifs de demander un second visa lorsqu'ils ont accompli un travail spécifique pendant au moins 88 jours dans une région australienne où le programme s'applique. Sont notamment concernés les emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et de la construction. Selon les services du bureau australien des impôts, un quart des vacanciers actifs travaillaient dans l'agriculture lors de leur premier visa, entre janvier 2017 et juin 2018. En 2019, 82 % des détenteurs d'un second visa de vacanciers actifs occupaient un emploi dans ce secteur. Quelque 81 000 vacanciers actifs travaillent dans l'agriculture en 2018, soit dix fois le nombre de travailleurs saisonniers étrangers (8 500).

En Europe, la libre circulation a aidé à répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture saisonnière. Mais dans un système de libre circulation, il est difficile d'évaluer le nombre de travailleurs immigrés saisonniers (voir Annexe 3.A pour une discussion). Toutefois, les données sur les flux migratoires saisonniers avant et après l'introduction de la libre circulation dans les pays qui ont adhéré à l'UE respectivement en 2004 et 2007 donnent un aperçu de l'importance de la libre circulation dans l'UE pour l'agriculture saisonnière (Graphique 3.9).


### Graphique 3.9. Impact des accords de libre circulation dans l'UE sur l'afflux de travailleurs saisonniers enregistrés en Europe

Nombre de permis de travail délivrés à des travailleurs saisonniers étrangers, 2003-14, en milliers



Note : Les pays de l'UE pouvaient reporter jusqu'à sept ans le plein accès au marché du travail pour les pays en voie d'accession. Par conséquent, l'accès effectif aux marchés du travail des 15 premiers membres de l'UE pour les pays du premier cycle d'élargissement s'est étalé de 2004 à 2011 et pour la Bulgarie et la Roumanie de 2007 à 2014. Les cercles montrent l'année où les régimes transitoires ont été supprimés. Après cette période, les citoyens concernés n'avaient plus besoin d'aucune autorisation ni d'aucun permis de travail. Bien que la plupart des permis de travail saisonniers soient délivrés pour l'agriculture saisonnière, les chiffres ci-dessus peuvent inclure des permis saisonniers non-agricoles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/az4ime>

La principale destination des travailleurs agricoles saisonniers dans le cadre de la libre circulation au sein de l'UE est l'Allemagne. Une fois les régimes transitoires supprimés en 2011, le nombre de travailleurs saisonniers disposant d'une autorisation de travail (principalement des citoyens polonais) est passé de près de 300 000 en 2010 à moins de 4 000 en 2012. D'autres pays de l'UE ont également constaté une chute brutale du nombre de permis délivrés à des travailleurs saisonniers à la fin des régimes transitoires. Les nombres ont été divisés par deux entre 2006 et 2008 en Italie, entre 2011 et 2013 en Autriche, puis de nouveau entre 2013 et 2015 (lorsque les régimes transitoires ont été supprimés pour la Bulgarie et la Roumanie), entre 2007 et 2009 en France et entre 2008 et 2010 en Belgique. En Espagne, le nombre de permis délivrés à des travailleurs saisonniers (principalement roumains) a été divisé par sept entre 2008 et 2009. Depuis les élargissements de l'UE, la Belgique ne dispose plus de programmes de travail saisonnier et le programme qu'applique l'Allemagne (fondé sur des accords bilatéraux entre le SPE et des pays tiers d'origine européens) est marginal.

Dans la plupart des pays européens de l'OCDE dans lesquels il n'existe aucun programme de travail saisonnier, les travailleurs agricoles saisonniers sont principalement des citoyens mobiles de l'UE. En Italie, il y a en 2019 dans le secteur agricole près de 370 000 travailleurs étrangers originaires de 155 pays différents (voir Centro Studi e Ricerche IDOS (2019<sub>[19]</sub>)), soit 25 % de la main-d'œuvre. Près d'un tiers d'entre eux viennent de Roumanie (108 000), suivie du Maroc (35 000), d'Inde (34 000) et d'Albanie (32 000).

En Allemagne, environ 200 000 travailleurs agricoles saisonniers viennent en renfort lors du pic saisonnier (mai/juin), parmi lesquels 60 % d'étrangers, dont 95 % originaires de l'UE. La vaste majorité d'entre eux

n'est pas soumise au régime général de sécurité sociale, contrairement à la main-d'œuvre allemande. En Autriche, près de la moitié du travail agricole saisonnier est effectuée par des étrangers, dont 80 % viennent de l'UE.

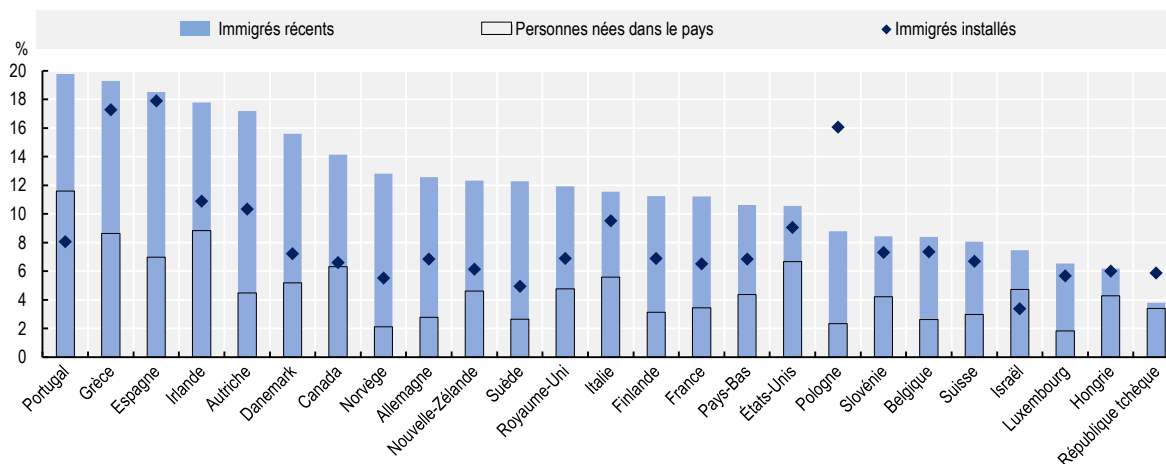
Toutefois, certains pays de l'UE dans lesquels l'agriculture saisonnière occupe une place importante font encore essentiellement appel à des travailleurs étrangers saisonniers au titre de programmes de gestion des migrations de travail temporaires. C'est notamment le cas de la Pologne, où les travailleurs agricoles qui affluent sont surtout des ressortissants de pays tiers. En 2019, 127 000 permis de travail ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers qui ont demandé à travailler dans l'agriculture.

## Hôtellerie-restauration


### *Pourquoi les migrations sont-elles particulièrement importantes pour ce secteur ?*

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est un secteur de services où l'emploi peu qualifié et peu payé prédomine et où les horaires de travail sont atypiques. C'est ainsi que dans les pays européens de l'OCDE, la part de l'emploi faiblement qualifié est deux fois plus élevée dans ce secteur que dans les autres (18 % contre 9 %). Qui plus est, en 2018, un quart des travailleurs de ce secteur se situent dans le décile de revenus le plus faible et trois cinquièmes sous le troisième décile. Dans l'hôtellerie-restauration, les travailleurs ont les revenus les plus faibles de tous les secteurs, à l'exception des travailleurs domestiques. Près de trois quarts d'entre eux sont concernés par au moins l'une des formes d'horaires atypiques suivantes : le travail en trois huit, le travail du soir, le travail de nuit ou le travail de week-end. Ces emplois sont jugés ingrats par les travailleurs natifs et la part des travailleurs nés à l'étranger dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est la plus élevée de tous les secteurs en Europe.

### Graphique 3.10. Part des immigrés en emploi et des personnes nées dans le pays qui travaillent dans le secteur de l'hôtellerie-restauration



Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'EFT-UE 2016-18, *Current Population Survey* 2016-18, le recensement canadien de 2016, les Enquêtes sur la population active néo-zélandaise (2019) et israélienne (2019).

StatLink  <https://stat.link/xer4g8>

Les immigrés sont en effet surreprésentés dans ce secteur dans tous les pays de l'OCDE où des données sont disponibles, à l'exception du Portugal, où ce secteur est particulièrement vaste, et d'Israël. C'est notamment le cas des immigrés récemment arrivés, qui, dans de nombreux pays, sont trois à cinq fois plus susceptibles d'entrer dans le secteur que ce que sa part dans l'emploi global donnerait à penser.

(Graphique 3.10). Dans plus des deux tiers des pays, l'hôtellerie-restauration est le secteur dans lequel plus de 10 % des nouveaux arrivants trouvent leur premier emploi.

*De quelle façon les instruments (et critères/paramètres) généraux et spécifiques des politiques migratoires influencent-ils les migrations dans ce secteur ?*

Les programmes spécifiques sont rares dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Aussi ce dernier est-il un secteur d'entrée particulièrement important pour les personnes ayant immigré pour des motifs autres qu'économiques. Les données de 2014 relatives aux catégories d'entrées dans les pays européens de l'OCDE montrent par exemple que 56 % des immigrés récemment arrivés qui travaillent dans ce secteur ne sont pas venus pour un motif économique, ce qui est l'une des parts les plus élevées tous secteurs confondus. C'est particulièrement vrai pour les immigrés originaires de pays tiers : 78 % de ces derniers récemment arrivés et travaillant dans le secteur de l'hôtellerie-restauration n'étaient pas des travailleurs immigrés (la part la plus élevée tous secteurs confondus), contre 60 % de tous les immigrés récents originaires de pays tiers dans l'emploi.

Bien que la plupart des programmes de travailleurs saisonniers soient essentiellement utilisés dans l'agriculture, il existe quelques exceptions. Parmi celles-ci, le programme H-2B, aux États-Unis, vise à pourvoir des emplois non agricoles. Les travailleurs H-2B peuvent rester jusqu'à neuf mois avant de repartir dans leur pays d'origine. Les immigrés titulaires de visas H-2B sont liés à un employeur, qui les parraine. Le plafond du programme est fixé à 66 000 immigrés mais il arrive parfois que ce quota soit exceptionnellement levé.

En mai 2003, au Royaume-Uni, le Home Office a créé un régime sectoriel (SBS) propre aux secteurs de l'hôtellerie-restauration et de l'agroalimentaire (OCDE/Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration, 2004<sub>[20]</sub>). Le programme et l'attribution de quotas étaient suivis par les représentants des employeurs et des branches d'activité en lien avec le Home Office. Il a été supprimé après l'élargissement de l'UE de 2004.

Les programmes « vacanciers actifs » peuvent être aussi un moyen de pallier les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme. Là encore, c'est vrai en Australie, mais dans une moindre mesure que pour l'agriculture. Selon les services du bureau australien des impôts, 22 % des titulaires de visas de vacanciers actifs ont travaillé dans l'hôtellerie et la restauration entre janvier 2017 et juin 2018. Contrairement à l'agriculture, le secteur du tourisme aux États-Unis peut s'appuyer sur trois programmes de mobilité des jeunes dans le cadre du visa J-1. Les stagiaires inscrits en école hôtelière disposent de leur propre programme de visa. Le plus important d'entre eux, toutefois, est le « *Summer Work Travel* » (SWT), avec 104 500 visas délivrés en 2018.

Certains métiers du secteur de l'hôtellerie-restauration sont classés comme étant des métiers qualifiés (et figurent donc sur des listes de métiers qualifiés, par exemple cuisiniers et gérants de restaurant) même s'ils n'exigent pas forcément de qualification formelle élevée. En conséquence, le secteur de l'hôtellerie-restauration est un secteur où le phénomène de sous-éducation pose problème. Il y a beaucoup d'immigrés « qualifiés » qui n'ont pas de diplômes mais des compétences acquises dans le cadre de formations professionnelles ou avec l'expérience professionnelle. C'est ainsi qu'en 2018, 59 % des travailleurs immigrés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration aux États-Unis étaient sous-éduqués (leur niveau d'éducation était inférieur à celui que leurs compétences professionnelles requièrent), soit la part la plus élevée tous secteurs confondus, à l'exception de l'agriculture.

Un autre dispositif susceptible d'avoir un effet indirect sur la capacité du secteur de l'hôtellerie-restauration à combler sa pénurie de main-d'œuvre consiste à donner accès aux marchés de l'OCDE aux étudiants en mobilité internationale qui n'ont pas encore obtenu leur diplôme dans le pays hôte. Comme les heures de travail proposées se situent en dehors des horaires de cours habituels des universités, la restauration est le plus gros employeur d'étudiants dans la plupart des pays de l'OCDE. En Europe, 15 % des personnes

nées à l'étranger et âgées de 18 à 35 ans inscrites dans l'enseignement supérieur travaillaient dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en 2016-2018, soit la part la plus élevée avec le secteur des commerces de gros et de détail. L'hôtellerie-restauration est un plus gros employeur pour les étudiants en mobilité internationale que pour les étudiants nés dans le pays, dont la part dans ce secteur n'est que de 10 %.

Par ailleurs, la libre circulation est pour de nombreux employeurs en Europe un moyen de pallier la pénurie de main-d'œuvre, saisonnière et permanente, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Tandis que la part des immigrés originaires de l'UE n'était que de 4 % dans ce secteur en 2005, contre 14 % d'immigrés originaires de pays tiers, près de la moitié de la croissance de l'emploi immigré entre 2005 et 2018 est due à ceux originaires de l'UE. La contribution des immigrés originaires de pays de l'UE à la croissance de l'emploi immigré a été particulièrement élevée dans les pays germanophones et au Royaume-Uni. En Autriche, la croissance de l'emploi immigré est presque entièrement due à la mobilité intra-européenne entre 2005 et 2018 dans ce secteur, contre 76 % tous secteurs confondus. Les pays de l'UE ont utilisé l'élargissement de 2004 pour combler les postes vacants dans certains secteurs. Toutefois, dans la moitié des pays européens de l'OCDE, la contribution des immigrés originaires de l'UE à la croissance de l'emploi immigré dans le secteur de l'hôtellerie-restauration était de moins d'un tiers.

Étant donné que les programmes généraux de migrations de travail ont tendance à proposer peu de voies pour les travailleurs immigrés faiblement qualifiés, et vu l'importance de l'emploi informel dans le secteur (à la fois pour les immigrés et les natifs), l'hôtellerie-restauration est un secteur où il n'est pas inhabituel de trouver des immigrés en situation irrégulière. Aussi les programmes de régularisation ont-ils souvent concerné une part élevée de travailleurs de ce secteur (voir OCDE (2018<sup>[13]</sup>)), qu'il s'agisse de programmes de grande ampleur ou au cas par cas. Selon l'enquête française Elipa (OCDE, 2017<sup>[21]</sup>), c'était dans le secteur « commerce-hôtellerie-restauration » qu'il y a eu le plus de régularisations de ressortissants de pays tiers en 2010 (un tiers du total). La restauration était en outre le troisième secteur en nombre de régularisations durant la campagne de 2005 en Espagne, après le secteur des ménages employeurs et la construction (Baldwin-Edwards et Kraler, 2009<sup>[22]</sup>). Selon des estimations de 2017, le second secteur à employer des immigrés en situation irrégulière en Espagne était celui de l'hôtellerie et de la restauration, avec 28 %, juste derrière les activités des ménages en tant qu'employeurs (Gálvez-Iniesta, 2020<sup>[23]</sup>).

### **Encadré 3.2. Politiques migratoires ciblant spécifiquement les employés d'autres services : l'exemple des aides familiaux résidents au Canada**

Si nulle part les immigrés ne sont aussi surreprésentés que dans le travail domestique, peu de pays disposent d'instruments visant spécifiquement les employés de maison ou les soignants. Parmi eux, le Japon (pour les soins en institution au titre d'accords bilatéraux avec certains pays d'origine) et Israël, qui dispose d'un vaste programme relatif aux soignants. Près de deux pourcents des personnes employées en Israël sont des aides familiaux étrangers titulaires de permis de travail temporaire.

L'exemple le plus parlant et le plus ancien, toutefois, est celui du Canada, qui dispose depuis 1992 de programmes spécifiquement axés sur les aides familiaux. Le premier était le Programme des aides familiaux résidents (PAFR), en vigueur jusqu'en 2014 (voir OCDE (2019<sup>[7]</sup>) pour une discussion). Il permettait aux travailleurs immigrés temporaires employés dans le secteur des soins de demander un titre de séjour permanent en tant qu'immigrés économiques dans les trois (plus tard quatre) ans après leur arrivée au Canada, après avoir travaillé pendant au moins deux ans à plein temps dans ce domaine. Ces employés vivaient et travaillaient habituellement au domicile des ménages privés qui les employaient, où ils s'occupaient d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Depuis son lancement, le programme a été remplacé à deux reprises par des projets pilotes destinés à tester de nouvelles démarches en matière de résidence permanente des aides familiaux, et dans lesquels l'obligation d'habiter chez l'employeur a été supprimée. La version la plus récente des pilotes a été lancée en 2019, avec des critères plus restrictifs en termes d'admission et de transition vers la résidence permanente que dans le PAFR, notamment un plafond annuel de candidatures. En contrepartie d'un accès plus restreint, les aides familiaux obtiennent désormais un permis de travail ouvert limité à une profession, qui les autorise à travailler en tant qu'aides familiaux pour pratiquement n'importe quel employeur au Canada (sauf au Québec). Les pilotes offrent donc aux aides familiaux la possibilité de changer d'emploi plus facilement pendant la période où ils accumulent les deux années d'expérience dont ils ont besoin pour pouvoir demander la résidence permanente. Les aides familiaux peuvent en outre obtenir un permis de travail ouvert et/ou un permis d'études pour les membres de leur famille immédiate qui les accompagnent. En outre, les employeurs n'ont plus besoin d'une étude d'impact sur le marché du travail avant de recruter un aide familial.

Depuis 2005, plus de 90 000 aides familiaux et 97 000 conjoints et dépendants ont obtenu la résidence permanente. En 2016, 60 % des personnes travaillant dans le secteur des services domestiques, auquel les aides familiaux appartiennent le plus souvent, sont des immigrés. Par rapport à la part globale des immigrés dans l'emploi, le Canada enregistre la cinquième plus grande surreprésentation d'immigrés dans le secteur du travail domestique dans l'OCDE (+35 points de pourcentage par rapport à la part totale), après Israël (41), l'Espagne (43), l'Italie (62) et la Grèce (66).

La majorité des travailleurs du secteur des services domestiques (56 %) vivent dans le pays depuis moins de cinq ans, la moitié en tant que résidents non permanents. C'est un contraste remarquable par rapport aux pays européens de l'OCDE, où les immigrés arrivés depuis longtemps sont bien plus susceptibles d'être employés dans le secteur que ceux qui sont arrivés récemment. Dans les pays du sud de l'Europe, qui connaissent des taux particulièrement élevés d'immigrés dans les services domestiques, 10 % au plus de l'ensemble des travailleurs domestiques immigrés sont arrivés récemment. En Europe, c'est en Suisse et au Royaume-Uni que l'on constate des taux élevés d'immigrés récents (29 %) parmi les personnes nées à l'étranger qui travaillent dans les services domestiques. Aux États-Unis, ce taux est de 14 %. En fait, la vaste majorité des aides familiaux au Canada à avoir été admis via l'un des divers programmes proposés quittent le secteur peu après avoir obtenu un titre de séjour.



## Technologies de l'information

### *Pourquoi les migrations sont-elles particulièrement importantes pour ce secteur ?*

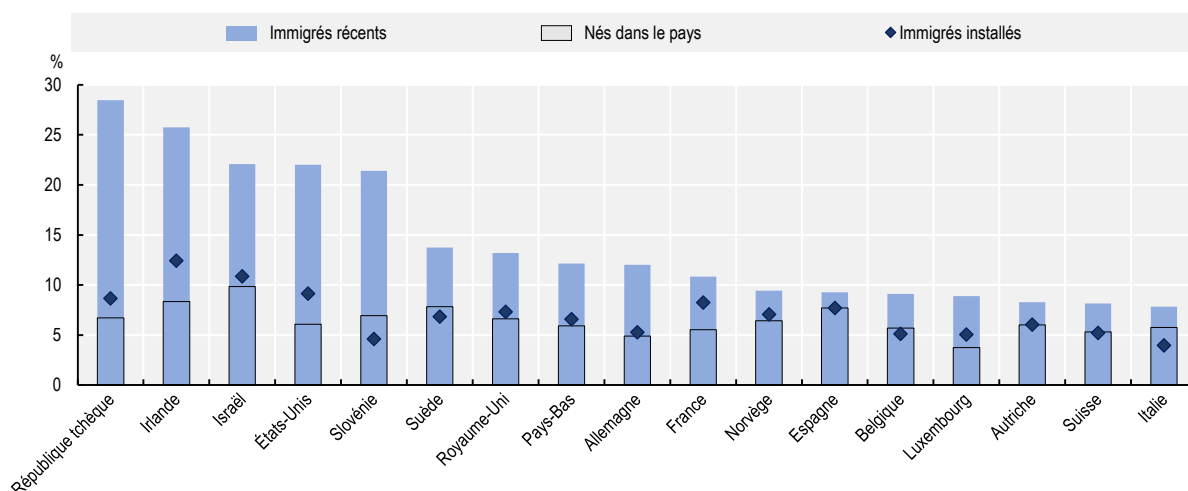
En termes de PIB, le secteur des technologies de l'information (TI) figure parmi les trois secteurs dont la croissance a été la plus rapide entre 2005 et 2018 dans la moitié des pays de l'OCDE. Au cours de cette période, le nombre de personnes employées dans ce secteur a progressé de 42 % dans les pays européens et de 69 % aux États-Unis. Dans de nombreux pays, le nombre de nouveaux emplois dans ce secteur augmente plus rapidement que le nombre de diplômés ayant des compétences spécialisées en TI, même si les métiers de l'informatique ne requièrent pas forcément d'un niveau licence. Le *Bureau of Labor Statistics* a prévu environ 116 000 créations d'emplois par an dans les métiers de l'informatique aux États-Unis entre 2014 et 2024 (Wolf, 2016<sup>[24]</sup>). Selon l'*American Community Survey* (ACS), qui est une enquête du *US Census Bureau*, en 2016, 48 % de la population en emploi âgée de 25 à 44 ans résidant dans la Silicon Valley<sup>12</sup> était née à l'étranger, contre 20 % de la population totale en emploi aux États-Unis dans cette tranche d'âge. Parmi les travailleurs du secteur des TI dans cette zone, les personnes nées à l'étranger représentent même deux tiers du total. Ce secteur s'appuie de plus en plus sur des connaissances hautement spécialisées qu'il n'est pas toujours facile de trouver sur les marchés nationaux du travail, par exemple l'analyse des mégadonnées, la cybersécurité, le codage et la programmation, et l'informatique en nuage. La Commission européenne estime que le marché des mégadonnées devrait croître de 40 % par an dans les années à venir. Au Royaume-Uni, le nombre d'analystes des mégadonnées travaillant dans de grandes entreprises devrait augmenter de plus de 240 % au cours des cinq ans à venir (ICF, 2018<sup>[25]</sup>). Contrairement à d'autres métiers très qualifiés, les spécialistes informatiques travaillent dans un environnement majoritairement anglophone.

Il n'est donc pas surprenant dans ce contexte que les immigrés hautement qualifiés arrivés récemment soient très souvent représentés dans ce secteur à peu près partout dans l'OCDE (Graphique 3.11). La part qu'ils représentent est particulièrement importante en République tchèque, en Irlande, en Israël et aux États-Unis.

Il est frappant de constater qu'une part importante des spécialistes informatiques dans de nombreux pays sont indiens. Aux États-Unis, près de la moitié des actifs étrangers travaillant dans les TI viennent d'Inde. Dans l'ensemble, en 2018, les travailleurs nés en Inde représentent 14 % de la population employée dans les TI aux États-Unis. Ce n'est toutefois pas le cas en Europe, où les travailleurs étrangers du secteur des TI ont des origines bien plus diverses : ils viennent majoritairement d'autres pays de l'UE dans la plupart des pays européens, à l'exception notable du Royaume-Uni ainsi que de la France et des Pays-Bas.

La spécialisation de l'Inde dans les TI vient des conglomérats locaux qui ont lancé le secteur de l'exportation de logiciels en mettant des programmeurs à la disposition de clients à l'étranger dès le milieu des années 1970 (Dossani, 2005<sup>[26]</sup>). Comme la participation étrangère était alors limitée à 40 % des parts de sociétés en Inde, de nombreuses entreprises étrangères avaient arrêté leurs activités en Inde. Étant donné que le développement logiciel ne pouvait pas venir jusqu'en Inde, les entreprises locales ont décidé d'aller dans des pays développés pour mettre à disposition des programmeurs et installer des logiciels, ce qui a créé un réseau de diasporas indiennes spécialisées dans les TI (Docquier et Rapoport, 2011<sup>[27]</sup>).

### Graphique 3.11. Part des immigrants hautement qualifiés et des personnes nées dans le pays travaillant dans le secteur de l'information et de la communication



Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'EFT-UE 2016-18, *Current Population Survey* 2016-18, et l'Enquête sur la population active israélienne 2019.

StatLink  <https://stat.link/boq2x3>

*De quelle façon les instruments (et critères) généraux et spécifiques des politiques migratoires influencent-ils ce secteur ?*

#### Les préférences sectorielles spécifiques, listes de métiers et autres dispositifs préférentiels

Le secteur des TI, dont la croissance est rapide et la valeur ajoutée élevée, est l'un des secteurs le plus souvent favorisés par les politiques migratoires. Au Japon, le secteur des informations électriques et électroniques fait partie de ceux qui sont en tension et pour lesquels il existe des canaux supplémentaires de recrutement de main-d'œuvre. En Australie, le secteur des TI est inclus dans le programme « *Global Talent Independent* ». Ailleurs, lorsque les dispositifs visant à accorder un permis de séjour aux travailleurs étrangers sont axés sur les métiers, ils incluent pour la plupart les professionnels de l'informatique.

Ces dispositifs sont assortis de listes des métiers en tension pour lesquels le test du marché du travail n'est pas exigée ou des points supplémentaires sont accordés dans les systèmes à points (OCDE, 2014<sup>[9]</sup>). Au Royaume-Uni, par exemple, la liste des métiers en tension pour la délivrance des visas accordés au titre du Tier-2 comprend de nombreux métiers des TI. C'est aussi le cas de la liste positive, au Danemark.

L'Allemagne applique depuis longtemps des mesures spécifiques concernant les experts informatiques. De 2000 à 2004, elle avait introduit un visa spécial pour les spécialistes informatiques : la Carte verte allemande. Celle-ci a été remplacée par la loi sur l'immigration de 2004, qui facilite de manière plus générale les migrations hautement qualifiées, mais l'admission d'experts informatiques reste facilitée par des mesures spécifiques comme un seuil de rémunération inférieur et une dispense de reconnaissance des diplômes (voir plus bas).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les professionnels de l'informatique sont admis au titre des dispositifs généraux d'admission de travailleurs, notamment ceux axés sur l'emploi hautement qualifié. Toutefois, plusieurs critères des dispositifs concernant les travailleurs hautement qualifiés ont tendance à défavoriser les professionnels étrangers de l'informatique. Comme les travailleurs des TI sont souvent jeunes, il leur

est plus difficile d'atteindre le seuil de rémunération. Comme le montre une publication OCDE/Union Européenne (2016<sup>[28]</sup>), le seuil de rémunération de la Carte bleue européenne est supérieur au salaire réel de la moitié de la population ayant un niveau d'éducation élevé dans sept pays de l'UE sur dix, et supérieur au salaire des trois quarts de cette population dans la moitié des pays. En réaction, huit pays de l'UE appliquent un seuil de rémunération inférieur pour l'admission de certains travailleurs, notamment ceux du secteur des TI. Les exigences en termes de qualifications sont en outre susceptibles d'entraver l'accès au secteur, qui requiert plutôt des compétences hautement spécialisées mais pas nécessairement de diplômes formels. C'est ainsi qu'en Allemagne il existe une dispense de diplômes étrangers pour les professionnels de l'informatique si ces derniers peuvent justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur. Malgré de telles facilitations (seuil de rémunération abaissé, dispense de diplôme), la majorité des travailleurs nés à l'étranger dans le secteur des TI en Allemagne continue de venir quand même d'autres pays de l'UE.

### **Les visas pour *start-up***

Ces dernières années, un nombre croissant de pays de l'OCDE a mis en place des visas pour *start-up*. À l'heure actuelle, 13 pays de l'OCDE en proposent. Ces visas, qui ciblent en règle générale un nombre assez réduit d'immigrés, sont assortis de nombreux avantages, notamment un soutien financier, un hébergement et le droit d'être accompagnés des membres de sa famille. Si ces programmes ne sont pas forcément ouvertement axés sur le secteur des TI, ils sont de par la nature du dispositif très souvent utilisés par des *start-up* du secteur des TI.

En France, par exemple, les créateurs de *start-up* reconnues comme étant innovantes par les pouvoirs publics et qui se voient décernées à ce titre le label « *French Tech* », peuvent obtenir le passeport talent, le programme français d'immigration hautement qualifiée. Les *start-up* choisies (une centaine par an), dont quasiment toutes développent des outils ou des applications informatiques, obtiennent une aide financière supplémentaire de 45 000 EUR et un lieu de travail au sein d'un incubateur. En outre, leurs employés peuvent eux-mêmes obtenir un passeport talent s'ils gagnent au moins deux fois le salaire minimum.

Le Chili est le premier pays de l'OCDE à avoir mis en place un programme pour les *start-up* destiné aux immigrés entrepreneurs. Le dispositif prévoit une aide financière allant de 15 000 à 60 000 USD et un lieu de travail dans un incubateur. D'autres pays proposent des visas pour *start-up*, notamment le Canada (avec un droit de séjour permanent), l'Estonie, l'Italie et la Corée (avec une aide financière de 92 000 EUR).

### **Les autres instruments des politiques migratoires**

Les dispositifs de transferts intra-entreprises, qui ont été mis en œuvre dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, permettent à des multinationales de détacher temporairement un employé ayant des connaissances spécialisées dans une succursale à l'étranger. Dans certains pays, il y a parmi les gens qui en bénéficient une part élevée de professionnels de l'informatique. C'est notamment le cas aux États-Unis, où sept des dix employeurs qui se servent le plus de ces dispositifs sont des entreprises du secteur des TI. Dans d'autres pays, le recours aux transferts intra-entreprises dans les TI est néanmoins bien plus restreint. C'est ainsi qu'en Allemagne, seuls 3 % des transferts intra-entreprises ont eu lieu dans ce secteur. Toutefois, comme indiqué plus haut, l'Allemagne applique des mesures particulièrement avantageuses pour l'admission des professionnels de l'informatique.

Aux États-Unis, le visa H-1B, qui permet aux employeurs de recruter des travailleurs spécialisés à titre temporaire (jusqu'à trois ans, renouvelable une fois) pour des métiers et des secteurs « spécialisés », est surtout employé par les entreprises des TI (USCIS, 2019<sup>[29]</sup>). Pour recruter un travailleur étranger temporaire au titre du visa H-1B, les employeurs doivent apporter la preuve que l'emploi respecte les conditions de travail en vigueur et les salaires des travailleurs sur place occupant le même emploi. Les nouveaux visas H-1B sont actuellement limités à 85 000 titulaires, mais il n'y a pas de plafond pour les

titulaires travaillant pour des universités, des organismes à but non lucratif et des établissements de recherche publics. Comme le lieu de travail est pris en compte, et pas l'employeur, les *start-up* situées dans de telles structures ne sont pas concernées par les plafonds. Nombre d'entre elles sont dans le secteur des TI. Les employeurs peuvent parrainer les titulaires de visas H-1B afin qu'ils obtiennent immédiatement un droit de séjour permanent ; ces visas sont d'ailleurs la principale source d'admission à la résidence permanente au titre du travail. En fait, quelque 32 000 titulaires du visa H-1B ont changé de statut chaque année au cours de la période 2017-2019, dont au moins 80 % vers des catégories d'emploi (USCIS, 2020<sup>[30]</sup>). En 2019, 66 % des visas H-1B ont été délivrés à des professionnels de l'informatique.

Dans la plupart des pays où il n'existe pas de critères spécifiques pour le secteur des TI, les travailleurs étrangers spécialisés dans ce domaine peuvent le plus souvent obtenir un autre type de permis. En fait, les professionnels de l'informatique sont souvent surreprésentés parmi ces dispositifs généraux dans les pays où il n'existe aucune mesure spécifique. Par exemple, les professionnels de l'informatique représentent environ 20 % des permis de travail délivrés en Suède.

## Conclusion

L'analyse ci-dessus a montré que les immigrés sont concentrés dans certains secteurs et que cette concentration a augmenté au fil du temps à peu près partout. Cet aspect sectoriel est-il lié aux politiques migratoires ?

Nul ne sait précisément dans quelle mesure ce serait réellement le cas. En fait, de prime abord, la réponse semble être négative. Même les migrations intra-européennes, où la libre circulation prévaut, sont fortement concentrées dans certains secteurs. Il s'agit d'ailleurs le plus souvent des mêmes secteurs que ceux dans lesquels se trouvent d'autres immigrés. En outre, dans la plupart des pays de l'OCDE, les politiques migratoires contiennent peu d'éléments expressément sectoriels.

Cependant, si l'on creuse la question on constate qu'un certain nombre de paramètres des politiques migratoires ont un aspect sectoriel. Axer une politique sur des métiers précis implique aussi des secteurs précis car les liens entre secteurs et métiers sont marqués. Par ailleurs, plusieurs programmes généraux – tels que les dispositifs voyage-travail – ont une nette composante sectorielle. En avoir conscience est une première étape non seulement pour pouvoir tirer parti des avantages potentiels mais aussi éviter des effets indésirables sur certains secteurs.

Comme dans bien d'autres domaines de l'action publique, la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19 aura vraisemblablement de profondes incidences sur les migrations et l'intégration des immigrés. L'impact n'est pas uniforme d'un secteur à l'autre et certains secteurs comptant une part élevée d'immigrés, comme l'hôtellerie-restauration, ont été jusqu'à présent très fortement touchés. En fait, les premières tendances du marché du travail indiquent un impact démesuré sur le chômage des immigrés, ce qui n'est pas sans rappeler les tendances observées lors de précédentes crises économiques (OCDE, 2009<sup>[31]</sup>). La crise économique pourrait aussi freiner les migrations de travail liées à la demande de travail, et en raison de l'augmentation du chômage les décideurs auront plus de mal à avoir recours aux migrations de travail en général, même dans les secteurs du marché du travail où les besoins persistent. Toutefois, les incidences risquent d'être moins prononcées dans des pays comme le Canada, où l'immigration répond aussi à des objectifs démographiques. Étant donné que la structure sectorielle de l'économie varie d'une région à l'autre, la crise aura aussi des incidences asymétriques sur les régions, ce qui met l'accent sur la nécessité de mieux prendre en compte l'aspect régional des politiques migratoires, à savoir la façon dont les migrations peuvent servir d'outil d'aide au développement économique régional.

Cela étant, certains secteurs clés fortement tributaires de la main-d'œuvre immigrée peu qualifiée, comme celui de la transformation de la viande – où, par exemple au Canada, les travailleurs immigrés représentent 48 % de l'emploi total – ont révélé certaines vulnérabilités sanitaires et suscité une volonté de durcir la

réglementation du secteur, notamment pour ce qui est des conditions d'emploi. Les immigrés occupent par ailleurs le devant de la scène dans le secteur de la santé, bien que nombre de travailleurs de ce secteur formés à l'étranger n'exercent pas en raison des exigences strictes en matière de reconnaissance des diplômes étrangers dans de nombreux métiers de la santé. Toutefois, il y aura probablement une certaine pression en faveur de davantage de mesures d'assouplissement et d'une simplification du recrutement d'immigrés dans ce secteur crucial où la pénurie de main-d'œuvre était déjà apparente avant la crise COVID-19. La fermeture des frontières a par ailleurs exercé une pression sur le secteur agricole dans de nombreux pays et mis l'accent sur le rôle crucial des migrations temporaires pour l'agriculture saisonnière. Les mesures prises par les pays de l'OCDE pour répondre à ces besoins saisonniers varient et certains d'entre eux ont appliqué des dérogations qui ont permis aux travailleurs saisonniers étrangers d'entrer sur leur territoire. En Grèce, les immigrés en situation irrégulière ont été autorisés à travailler pendant le pic de la saison de récolte.

La COVID-19 a par ailleurs suscité un appel à la démondialisation de certains secteurs clés, par exemple celui de la production pharmaceutique. Cela pourrait entraîner un besoin de main-d'œuvre dans ce secteur qui risque de ne pas pouvoir être entièrement comblé par la main-d'œuvre résidente, bien que le chômage soit susceptible d'être bien plus élevé. Parallèlement, le télétravail a énormément augmenté, notamment au niveau transnational, ce qui pourrait avoir un effet durable sur les migrations de travail dans les secteurs où il est facile à mettre en place. En outre, certains éléments donnent à penser que la COVID-19 pourrait entraîner une accélération de l'automatisation dans certains secteurs, ce qui aura un impact sur la demande de main-d'œuvre étrangère.

En résumé, les migrations ont des incidences sectorielles, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il faut en avoir conscience pour pouvoir tirer profit des avantages sectoriels potentiels et pour éviter de subir des effets négatifs indésirables. La question est toutefois de savoir si les pays voudront se servir des politiques migratoires de manière proactive pour favoriser certains secteurs. Cette question est d'autant plus d'actualité face à une crise économique qui a des incidences sectorielles marquées et inégales (OCDE, 2020<sup>[32]</sup>). En outre, étant donné que les mesures sectorielles gagnent en importance dans un contexte où les migrations sont par ailleurs limitées, les incidences sectorielles pourraient devenir plus pertinentes si les conditions générales qui encadrent les migrations de travail se durcissent.

## Références

- Acemoglu, D. (2002), « Technical Change, Inequality, and the Labor Market », *Journal of Economic Literature*, vol. XL, pp. pp. 7-72. [3]
- Baldwin-Edwards, M. et A. Kraler (dir. pub.) (2009), *Regime - Regularisations in Europe*, Pallas Publication, <https://www.abebooks.fr/9789085550082/REGINE-Regularisations-Europe-9085550084/plp> (consulté le 7 mai 2020). [22]
- Baldwin-Edwards, M. et F. Zampagni (2014), *Regularisations and employment in Italy*, *REGANE Assessment Report*, MPRA. [12]
- Basso, G., G. Peri et A. Rahman (2017), *Computerization and Immigration: Theory and Evidence from the United States*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w23935>. [5]
- Bellés-Obrero, C., N. Martin Bassols et J. Castello (2020), « Safety at Work and Immigration », *GLO Discussion Paper 565*, <http://www.econstor.eu> (consulté le 7 juillet 2020). [15]

- Centro Studi e Ricerche IDOS (2019), *Dossier Statistico Immigrazione 2019 | - Dossier Statistico Immigrazione*, <https://www.dossierimmigrazione.it/prodotto/dossier-statistico-immigrazione-2019/> (consulté le 7 mai 2020). [19]
- Clemens, M., E. Lewis et H. Postel (2018), « Immigration restrictions as active labor market policy: Evidence from the Mexican Bracero exclusion », *American Economic Review*, vol. 108/6, pp. pp. 1468-1487, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.20170765>. [4]
- Docquier, F. et H. Rapoport (2011), *Globalization, Brain Drain and Development*, IZA. [27]
- Dossani, R. (2005), *Origins and Growth of the Software Industry in India*. [26]
- Eurostat (2008), *NACE Rév. 2 - Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne*. [33]
- Foged, M. et G. Peri (2015), « Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data », *IZA Discussion Paper* 8961. [2]
- Gálvez-Iniesta, I. (2020), « The size, socio-economic composition, fiscal implications of the irregular immigration in Spain », *Working papers. Economics.*, <http://economia.uc3m.es/> (consulté le 21 juillet 2020). [23]
- ICF (2018), *Study on the movement of skilled labour*, CE. [25]
- Immigration New Zealand (2019), *Changes to employer-assisted temporary work visas-Sector Agreements*. [11]
- Martin, P. (2016), *Migrant Workers in Commercial Agriculture*, OIT, Genève. [18]
- Murphy, E. et D. Oesch (2018), « Is employment polarisation inevitable? Occupational change in Ireland and Switzerland, 1970-2010 », *Work, Employment and Society*, vol. 32/6, <http://dx.doi.org/10.1177/0950017017738944>. [1]
- OCDE (2020), *OECD Employment Outlook 2020: Worker Security and the COVID-19 Crisis*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/1686c758-en>. [32]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/4abab00d-en>. [7]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Korea 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264307872-en>. [10]
- OCDE (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*, Éditions OCDE, Paris, [https://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2018-fr](https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2018-fr). [13]
- OCDE (2018), *Recruiting Immigrant Workers: Australia 2018*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264288287-en>. [16]
- OCDE (2017), *Le recrutement des travailleurs immigrés : France 2017*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264276741-fr>. [21]
- OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [https://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-fr](https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr). [9]

- OCDE (2011), *Recruiting Immigrant Workers: Sweden 2011*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264167216-en>. [14]
- OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions OCDE, Paris, [https://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2009-fr](https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-fr). [31]
- OCDE/Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (2004), *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264108707-fr>. [20]
- OCDE/Union européenne (2016), *Recruiting Immigrant Workers: Europe 2016*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264257290-en>. [28]
- O'neil, T., A. Fleury et M. Foresti (2016), *Women on the move Migration, gender equality and the 2030 Agenda for Sustainable Development*, ODI. [8]
- Ottaviano, G., G. Peri et G. Wright (2010), *Immigration, Offshoring and American Jobs*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w16439>. [6]
- Research New Zealand (2019), *2019 RSE Survey*. [17]
- Shin, A. et al. (2019), « Primary Resources, Secondary Labor: Natural Resources and Immigration Policy », *International Studies Quarterly*, vol. 63/4, pp. 805-818, <http://dx.doi.org/10.1093/isq/sqz033>. [34]
- USCIS (2020), *H-1B Authorized-to-Work Population Estimate*, <https://www.uscis.gov/tools/reports-studies/understanding-our-data>. (consulté le 29 juin 2020). [30]
- USCIS (2019), *Approved L-1 Petitions by Employer-FY2018*, USCIS. [29]
- Wolf, M. (2016), *Computer Science Workforce Trends and Data*, BLS. [24]

## Annexe 3.A. Annexe technique

### Classification par industrie

La classification par industrie est basée sur le secteur dans lequel l'entreprise employant le travailleur génère la majeure partie de ses revenus et bénéfices. Deux types de structures de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI rév.4) ont été utilisées. La structure générale de la CITI (classification en 21 secteurs) est à la base de l'analyse. Dans certaines sections où l'analyse est plus détaillée, la classification suivante a été utilisée :

- A Agriculture, sylviculture et pêche
- B Activités extractives
- CA Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- CB Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir
- CG Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques, et autres produits minéraux non métalliques
- CH Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matériel
- CI Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques
- CJ Fabrication de matériels électriques
- CK Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.
- CL Fabrication de matériel de transport
- CX Autres activités de fabrication
- D Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation
- E Distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets et activités de remise en état
- F Construction
- GA Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles
- GB Commerce de gros à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
- GC Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
- HA Transports terrestres, transport par conduites
- HD Entreposage/magasinage et activités annexes des transports
- HX Autres transports et entreposage
- IA Hébergement
- IB Activités de services de restauration et de consommation de boissons
- JA Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications
- JC Technologies de l'information et informatique



- K Activités financières et d'assurances
- L Activités immobilières
- MA Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie
- MC Activités scientifiques et techniques
- NA Autres activités de services administratifs et d'appui
- NE Sécurité, services concernant les bâtiments et autres activités commerciales d'appui aux entreprises
- O Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P Éducation
- QA Activités relatives à la santé
- QB Activités de soins de santé dispensés en établissement et activités d'action sociale
- RA Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari
- RB Activités sportives et de loisirs et activités récréatives
- SA Activités des organisations associatives
- SC Autres activités de services
- T Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
- U Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

La catégorie RB ne s'applique pas au Canada, au Japon et aux États-Unis, et la catégorie T ne s'applique pas au Japon. Vu la nature internationale de la catégorie U, elle n'a pas été prise en compte dans l'analyse.

Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, c'est l'ANZSIC (19 divisions) – Australia and New Zealand Standard Industrial Classification – qui a été utilisée. Seuls les secteurs correspondants à la CITI apparaissent dans les schémas pour ces pays.

Une correspondance a été établie pour le Canada et les États-Unis entre la CITI et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), à savoir :

- A Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 111-115)
- B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (211-123).
- CA Fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac (311-312)
- CB Usines de textiles et de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues (313-316)
- CG Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc, et fabrication de produits minéraux non métalliques (326-327)
- CH Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques (331-332)
- CI Fabrication de produits informatiques et électroniques (334)
- CJ Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques (335)
- CK Fabrication de machines (333)
- CL Fabrication de matériel de transport (336)

- CX Autres activités de fabrication (321, 322-325, 337-339, 8113)
- D Production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel (2211-2212)
- E Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres (2213)
- F Construction (236-238)
- GA Grossistes et marchands de véhicules automobiles et de pièces et accessoires de véhicules automobiles, réparation et entretien de véhicules automobiles (4231, 441, 8111)
- GB Vente en gros de bien durables et non durables, sauf véhicules automobiles et pièces de véhicules automobiles (423-425, sauf 4231)
- GC Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des pièces (442-454)
- HA Transports terrestres, transport par conduites
- HD Magasinage et activités annexes des transports
- HX Autres transports et entreposage
- IA Hébergement
- IB Activités de services de restauration et de consommation de boissons
- JA Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications
- JC Technologies de l'information et informatique
- K Activités financières et d'assurances
- L Activités immobilières
- MA Activités juridiques et comptables, gestion, architecture et d'ingénierie
- MC Activités scientifiques et techniques
- NA Autres activités de services administratifs et d'appui
- NE Sécurité, services relatifs aux bâtiments et autres activités commerciales de soutien aux entreprises
- O Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P Éducation
- QA Activités relatives à la santé
- QB Activités de soins de santé dispensés en établissement et activités d'action sociale
- RA Arts, spectacles, loisirs, bibliothèques et archives
- SA Activités des organisations associatives
- SC Autres activités de services
- T Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
- U Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Basé sur la CITI Rev.4, la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), qui a servi à établir la classification expliquée plus haut pour les pays européens et Israël, a été revue en 2008 pour mieux rendre compte des développements technologiques et de l'évolution structurelle de l'économie (Eurostat, 2008<sup>[33]</sup>). Des ruptures de séries se sont produites dans

certaines branches d'activité, pour lesquelles il n'y a donc pas de données antérieures à 2008. Les branches d'activité présentant une rupture importante sont les suivantes : distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation ; distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets et activités de remise en état ; transports et entreposage ; information et communication ; activités financières et d'assurances ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services.

Il convient de noter que la classification traditionnelle des entreprises dans différents secteurs ou branches d'activité est de plus en plus remise en question par les nouveaux modèles économiques, où des plateformes informatiques sont associées à d'autres activités commerciales. En général, les entreprises dont les activités couvrent plusieurs secteurs sont classées dans le secteur qui correspond le mieux à leur activité principale. Les entreprises basées sur des plateformes ne se prêtent pas facilement à ce système car c'est précisément l'association de différentes activités qui constitue leur modèle économique (TI, commerce et logistique dans le cas d'Amazon, par exemple).

### **La valeur ajoutée brute (VAB)**

La valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production moins celle de la consommation intermédiaire. Elle mesure la contribution apportée au PIB (produit intérieur brut) par un secteur. La valeur ajoutée brute est indiquée aux prix de base, c'est-à-dire hors taxes et moins les subventions sur les produits afin qu'elle puisse être répartie entre les différents secteurs, alors que le PIB ne peut pas l'être. En fait, le PIB est valorisé aux prix du marché (prix payé sur le marché par l'acheteur) pour l'ensemble de l'économie : il inclut donc les taxes moins les subventions sur les produits (principalement la TVA payée par l'acheteur). La qualité des données sur les taxes est bonne pour ce qui concerne l'ensemble de l'économie mais pas le détail par branche d'activité et secteurs institutionnels.

La VAB est donc le meilleur indicateur pour repérer les branches d'activité qui enregistrent un déclin économique et celles qui enregistrent une croissance. Toutefois, l'analyse de l'évolution de la part de la VAB par secteur est limitée en raison de l'absence de données comparables à l'échelon international qui soient ventilées en fonction des différents éléments de croissance de la productivité par branche d'activité (composition des forces de travail, intensité capitalistique et productivité multifactorielle). Par ailleurs, la productivité de la force de travail ne peut pas être ventilée par pays de naissance.

La classification des industries liée aux statistiques concernant la VAB est la même que celle qui est utilisée ailleurs dans le chapitre (voir plus haut), à l'exception des activités d'hôtellerie et de restauration, qui ne peuvent pas être différenciées.

### **Problèmes de mesure dans l'analyse de la structure sectorielle de la force de travail immigrée**

Les enquêtes sur les forces de travail sont la source couramment utilisée pour obtenir des données comparables sur les forces de travail : elles emploient pour tous les pays la même définition de la « population en emploi » et fournissent des détails sur les caractéristiques de l'emploi, notamment la profession et la branche d'activité/le secteur.

Toutefois, le grand problème lié à l'utilisation d'enquêtes sur les ménages pour décrire la population née à l'étranger est celui de la couverture des immigrés. Outre les problèmes fondamentaux ayant trait à leur couverture (par ex. le faible taux de réponse en raison de l'absence de connaissance de la langue du pays hôte et de la sous-déclaration du nombre de résidents), se posent aussi les problèmes de la taille de l'échantillon des immigrés interrogés et de la représentativité réelle des travailleurs immigrés dans les enquêtes.

Plus l'analyse est détaillée, plus la taille des échantillons pose problème. Par conséquent, il est souvent impossible d'étudier la présence de personnes nées à l'étranger dans un secteur restreint donné ou dans un sous-secteur dans les pays où la population d'immigrés est réduite. Afin de rester au-dessus du seuil de significativité dans autant de secteurs que possible, deux types de structures de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI rév.4) ont été utilisées dans le chapitre (voir plus haut). Pour obtenir des échantillons de personnes nées à l'étranger qui soient de taille suffisante, trois années d'enquête ont été fusionnées dans la ventilation détaillée.

Certaines catégories de travailleurs immigrés ne sont pas bien prises en compte dans les enquêtes standards sur la population. Par définition, les travailleurs immigrés temporaires ayant un contrat de travail de très courte durée risquent de ne pas être présents au moment où les données sont collectées pour l'enquête. Même ceux qui sont disponibles risquent de ne pas être inclus s'ils ne sont pas considérés comme étant des résidents habituels. Ces questions ont des incidences en particulier sur les catégories de migrations temporaires, par exemple les travailleurs saisonniers étrangers, les personnes transférées intra-entreprises, les travailleurs détachés et différentes catégories de travailleurs étrangers disposant de contrats à court terme. Certaines de ces catégories contribuent plus ou moins sensiblement à certains secteurs (par ex. les travailleurs saisonniers dans l'agriculture et le tourisme, les travailleurs détachés dans la construction).

En outre, les enquêtes sur les forces de travail ne concernent que les personnes vivant dans des ménages ordinaires. Par conséquent, les travailleurs saisonniers qui sont par exemple directement hébergés dans des exploitations agricoles ou des complexes touristiques ne sont pas du tout pris en compte. C'est pourquoi le nombre de travailleurs immigrés dans l'agriculture saisonnière est largement sous-estimé car la plupart d'entre eux ne vivent pas dans des ménages ordinaires.

Les données sur les travailleurs saisonniers sont également difficiles à obtenir auprès des sources administratives. Bien que la plupart des pays où il existe des programmes de recrutement de travailleurs saisonniers collectent des données sur les travailleurs saisonniers étrangers, ces données ne sont guère ventilées par secteur.

Cependant, le plus gros problème en termes d'estimation du nombre de travailleurs saisonniers est la prise en compte des immigrés qui bénéficient des règles de libre circulation et peuvent donc accepter n'importe quel emploi sans devoir obtenir un permis de séjour ou une autorisation de travail. C'est un problème observé en particulier en Europe, où le travail saisonnier est souvent effectué par des immigrés venant d'autres pays de l'UE, qui ne se font pas forcément enregistrer dans le pays hôte lorsque leur séjour est de courte durée.

Qui plus est, un seul et même travailleur saisonnier risque d'être compté plusieurs fois la même année car la collecte de données compte le plus souvent les contrats et pas le nombre de personnes. Pourtant, une même personne peut avoir plusieurs contrats si elle travaille pour plusieurs employeurs. Cela peut être aussi le cas si elle travaille pour un seul employeur mais durant plusieurs périodes distinctes dans l'année.

Par ailleurs, dans certains secteurs, notamment l'agriculture, la construction, les services domestiques et l'hôtellerie-restauration, l'emploi illégal de travailleurs étrangers pose problème et soulève une série de questions distinctes en termes de couverture et de mesure (voir OCDE (2018<sub>[13]</sub>) pour un débat approfondi sur ce point).

# Annexe 3.B. Annexe statistique

## Tableau d'annexe 3.B.1. Classement des secteurs en fonction de la part d'immigrés, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	ISL	ISR	ITA	JPN	LTU	LUX	LVA	NLD	NOR	POL	SVN	SWE	UE-28 rang	USA rang	UE-28 %	USA %
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	4	2	1	4	31	2	1	ns	10	1	1	1	ns	ns	1	1	na	ns	1	ns	2	ns	ns	ns	ns	1	1	52.5	45.5
Activités de services de restauration et de consommation de boissons	2	4	13	3	9	1	2	28	1	4	4	5	10	6	33	3	6	22	4	24	7	3	2	5	1	2	12	25.6	22.5
Hébergement	3	1	7	1	3	4	3	24	2	3	5	6	8	2	6	2	9	5	12	ns	8	2	ns	4	4	3	3	23.7	32.1
Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent.	1	3	15	5	8	3	7	7	3	2	9	3	27	10	12	8	26	11	3	16	1	4	18	1	2	4	5	21.4	30.2
Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports	15	13	11	11	4	5	13	5	13	18	3	13	16	20	17	7	22	14	26	7	6	11	ns	3	14	5	11	18.6	23.5
Autres activités de services administratifs et d'appui	21	10	8	6	1	20	5	ns	9	14	19	9	ns	8	15	11	11	13	9	ns	11	6	ns	18	8	6	15	16.0	19.0
Autres activités de services	14	15	17	20	12	11	9	23	4	9	22	14	22	ns	10	4	25	8	16	14	17	9	ns	17	3	7	9	15.7	26.4
Technologies de l'information et informatique	28	21	4	14	2	27	24	14	7	6	6	28	11	14	18	33	12	16	2	9	20	12	4	24	19	8	6	14.7	28.6
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac	6	14	6	13	21	8	10	25	8	34	2	8	12	5	16	9	3	29	8	10	9	7	14	8	9	9	7	14.6	27.0
Construction	10	7	31	12	10	15	6	19	11	5	28	2	25	18	31	5	24	26	5	23	36	15	21	2	31	10	8	14.3	26.5
Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale	17	12	20	24	32	23	17	17	19	13	17	23	24	12	14	13	33	30	33	21	28	13	ns	13	6	11	20	14.1	16.7
Activités scientifiques et techniques	18	9	19	16	7	24	14	27	5	8	12	22	6	11	21	29	16	37	13	25	19	10	5	21	10	12	23	14.1	15.9
Autres transports et entreposage	9	11	23	31	30	7	20	12	17	31	10	30	28	15	25	28	35	3	21	12	13	17	ns	27	13	13	24	13.4	15.5
Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.	26	30	18	35	26	17	31	ns	24	38	23	ns	31	ns	9	21	10	ns	7	4	25	16	ns	16	22	14	30	12.4	13.6
Transports terrestres, transport par conduites	8	6	9	26	28	13	18	9	14	12	7	32	20	7	24	16	29	7	28	13	21	8	25	6	5	15	10	12.3	24.3
Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér.	31	23	26	21	24	10	30	4	22	27	37	11	23	24	7	10	5	28	17	11	16	35	ns	14	21	16	29	12.2	14.1
Fabrication de matériel de transport	20	16	16	10	6	12	34	ns	15	25	29	ns	30	ns	5	15	2	ns	ns	2	3	14	16	7	12	17	27	12.1	14.6
Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles	24	24	22	15	15	25	11	26	23	21	11	19	4	25	26	27	15	24	14	15	18	26	8	28	25	18	17	12.0	17.9
Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques	11	28	3	7	18	19	29	1	6	32	16	ns	26	ns	11	32	8	1	6	ns	12	ns	ns	29	23	19	4	11.9	30.6
Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari	7	17	33	30	17	14	21	ns	29	17	30	25	5	ns	28	25	18	17	23	32	24	18	ns	32	34	20	34	11.7	11.9
Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles	22	18	28	27	5	22	12	20	21	19	21	18	13	19	19	19	27	27	20	27	35	19	17	23	24	21	25	11.7	15.4
Activités immobilières	13	26	10	22	16	33	8	2	30	7	32	ns	ns	ns	20	26	23	9	19	5	38	20	ns	9	32	22	22	11.5	16.5
Activités des organisations associatives	32	5	29	28	27	34	23	21	31	20	27	29	ns	26	27	18	20	21	32	ns	26	31	ns	20	29	23	35	11.4	10.8
Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall.	12	31	14	2	19	9	27	18	18	35	18	7	36	1	3	14	4	18	24	19	10	24	26	10	17	24	16	11.2	18.4
Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications	25	25	24	33	13	29	19	34	32	22	20	24	2	34	34	37	28	15	27	30	23	29	ns	35	27	25	26	11.2	14.8
Activités relatives à la santé	30	29	27	19	11	30	32	10	26	28	13	27	14	17	13	31	34	12	31	6	30	21	29	15	18	26	21	11.1	16.6
Activités sportives et de loisirs et activités récréatives	19	20	na	23	38	28	15	22	27	11	38	21	ns	9	37	17	na	25	29	29	37	22	ns	26	33	27	na	10.9	na
Autres activités de fabrication	27	27	25	18	33	21	26	11	35	33	25	12	29	21	4	20	14	19	18	17	15	30	23	25	26	28	14	10.0	19.0
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	35	22	32	32	34	18	22	ns	20	30	33	16	35	35	38	30	31	36	25	34	31	28	ns	38	16	29	19	10.0	16.9
Fabrication de matériels électriques	16	34	5	8	23	16	35	13	12	29	26	10	21	ns	2	22	7	ns	ns	ns	14	ns	ns	12	20	30	18	10.0	17.1
Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir	5	35	2	9	14	6	25	3	ns	10	8	4	7	ns	8	12	1	4	34	1	5	ns	ns	19	7	31	2	9.9	33.5
Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie	34	33	21	25	29	35	33	30	28	23	15	35	32	28	23	36	30	20	10	31	27	23	7	30	28	32	31	9.8	12.7
Activités financières et d'assurances	36	32	12	29	22	38	38	29	33	26	14	37	33	33	29	39	32	ns	11	36	33	34	13	36	35	33	28	9.2	14.3
Éducation	33	37	30	34	25	32	36	15	25	24	31	36	15	22	35	35	13	10	35	20	32	27	20	31	11	34	33	9.0	12.3
Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état	23	19	36	17	35	26	28	ns	ns	16	34	15	ns	ns	22	24	19	2	36	3	22	ns	ns	11	30	35	38	8.9	7.4
Activités extractives	29	8	37	36	20	31	16	8	ns	ns	24	ns	ns	ns	36	23	17	ns	ns	ns	4	25	ns	ns	37	36	32	6.8	12.4
Agriculture, sylviculture et pêche	39	39	38	39	36	36	4	36	37	39	35	17	17	23	30	6	21	35	38	37	39	38	34	37	39	37	13	6.5	22.5
Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	37	38	34	37	39	37	37	6	ns	37	39	39	ns	ns	32	34	37	23	37	33	29	ns	39	22	38	38	37	5.4	8.8
Administration publique et défense : sécurité sociale obligatoire	38	36	35	38	37	39	39	35	38	36	36	38	37	31	39	38	36	34	39	38	34	36	35	34	36	39	36	5.3	9.4

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement par l'UE-28. Les données pour le Japon font référence aux ressortissants étrangers et non aux personnes nées à l'étranger. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns" et celles non disponibles "na".

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), sur le recensement canadien de 2016, l'Enquête sur la population active israélienne 2019 et le recensement japonais de 2015.

StatLink  <https://stat.link/6ztfk3>

## Tableau d'annexe 3.B.2. Classement des secteurs en fonction de la part d'immigrés nés dans des pays de l'UE, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

	UE-28 %	UE-28 rang	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	ISL	ITA	LTU	LUX	LVA	NLD	NOR	SVN	SWE
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	24.9	1	6	1	3	28	1	1	ns	ns	1	2	1	ns	ns	1	ns	1	ns	17	ns	ns	ns
Hébergement	12.0	2	2	3	1	2	4	3	22	1	3	3	4	11	4	3	4	17	ns	18	2	4	5
Activités de services de restauration et de consommation de boissons	10.2	3	3	6	5	16	2	6	29	5	11	5	5	14	9	6	27	9	24	22	6	6	6
Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent.	9.5	4	1	2	10	4	3	17	7	3	7	9	3	27	8	8	8	5	13	3	5	2	2
Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports	9.5	5	18	30	11	6	5	19	5	12	18	4	16	15	28	13	14	24	10	4	16	3	20
Construction	9.0	6	7	4	7	8	10	5	15	2	2	12	2	23	12	2	23	3	23	25	8	1	19
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac	8.1	7	4	28	16	19	6	16	24	9	35	1	7	9	5	7	32	4	11	7	7	9	12
Autres activités de services administratifs et d'appui	7.5	8	26	12	8	3	18	2	ns	11	26	29	9	ns	7	12	15	12	ns	8	4	17	9
Activités scientifiques et techniques	7.3	9	19	8	13	7	26	10	26	6	4	11	25	10	13	25	35	10	26	14	13	20	7
Autres activités de services	7.1	10	14	13	25	13	15	15	25	4	13	26	13	ns	ns	5	20	16	18	13	9	19	8
Technologies de l'information et informatique	6.7	11	25	14	12	1	28	13	12	7	9	14	30	7	15	34	28	2	8	20	15	25	11
Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matr.	6.5	12	28	19	20	22	7	33	4	17	16	31	11	28	17	10	22	13	9	6	ns	15	15
Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall.	6.3	13	8	33	2	15	9	14	17	10	28	6	8	ns	1	14	17	26	19	5	ns	11	4
Fabrication de matériel de transport	6.3	14	15	16	5	12	27	ns	ns	ns	24	17	ns	25	ns	17	ns	ns	2	2	12	8	10
Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari	6.3	15	9	10	35	12	14	12	ns	22	10	30	24	3	ns	18	13	22	33	15	10	33	29
Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.	6.2	16	24	26	32	24	19	30	ns	15	37	10	ns	29	ns	23	ns	14	6	21	14	13	22
Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles	6.1	17	22	21	14	20	22	11	27	19	14	8	20	6	25	26	16	11	14	12	27	28	25
Autres transports et entreposage	6.1	18	13	29	30	29	8	25	21	24	36	13	34	22	14	30	2	21	12	23	26	23	14
Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques	6.0	19	10	11	4	18	20	20	2	8	19	18	ns	26	ns	32	1	20	ns	24	ns	26	26
Activités immobilières	5.7	20	11	20	18	11	32	4	1	18	5	37	ns	ns	ns	22	11	18	4	37	18	7	33
Transports terrestres, transport par conduites	5.6	21	12	9	23	27	13	7	9	14	31	21	29	17	6	9	7	30	15	19	11	5	13
Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale	5.6	22	20	25	29	31	24	32	16	25	23	32	22	21	11	29	32	22	36	29	12	16	
Autres activités de fabrication	5.4	23	27	27	17	33	21	21	11	35	21	15	12	24	24	20	19	15	17	11	20	27	23
Fabrication de matériels électriques	5.3	24	16	35	6	23	16	35	13	ns	33	16	10	18	38	21	ns	ns	ns	16	ns	14	3
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	5.1	25	33	24	33	35	17	18	ns	23	12	28	19	ns	30	31	34	27	32	28	22	38	21
Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications	5.0	26	29	18	31	10	30	22	33	31	17	25	28	2	ns	37	10	25	34	32	30	35	27
Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles	4.9	27	23	22	27	21	23	26	20	27	25	24	21	19	18	29	26	23	29	33	31	24	35
Activités sportives et de loisirs et activités récréatives	4.9	28	21	15	24	39	31	23	19	ns	27	35	17	ns	10	16	18	28	28	34	19	29	36
Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir	4.9	29	5	32	9	14	11	31	3	ns	6	7	6	5	ns	19	5	33	1	1	ns	18	1
Activités relatives à la santé	4.7	30	30	34	19	9	29	36	10	26	32	33	27	12	22	28	9	29	7	31	28	16	18
Activités des organisations associatives	4.6	31	34	7	26	32	34	24	23	30	29	36	ns	ns	ns	27	25	31	ns	29	ns	22	30
Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état	4.6	32	17	17	22	34	25	38	ns	ns	38	20	15	ns	ns	24	3	ns	3	10	ns	10	28
Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie	4.6	33	32	23	21	30	35	29	28	29	22	22	36	33	29	36	21	7	30	27	23	31	31
Education	4.2	34	31	36	34	26	33	28	14	20	20	34	33	13	19	35	12	35	21	30	25	32	17
Activités financières et d'assurances	4.2	35	36	31	28	25	38	37	32	33	34	23	39	30	26	38	ns	8	35	35	34	36	32
Activités extractives	3.6	36	ns	ns	36	17	27	9	6	ns	ns	27	ns	ns	ns	15	ns	ns	ns	9	24	ns	24
Agriculture, sylviculture et pêche	3.6	37	39	39	39	36	36	8	36	36	15	19	14	20	16	4	36	38	36	26	36	37	37
Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	2.8	38	37	38	37	38	37	34	8	ns	30	38	38	ns	ns	33	24	36	31	39	ns	21	38
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2.2	39	38	37	38	37	39	39	35	38	39	39	37	37	31	39	33	39	38	38	38	34	34

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : EFT-UE 2016-18 Voir Annexe 3.A pour de plus amples explications au sujet de la classification utilisée.

### Tableau d'annexe 3.B.3. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrants nés dans un pays tiers, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

	UE-28 %	UE-28 rang	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	ITA	LUX	NLD	NOR	SVN	SWE
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	26.3	1	ns	ns	4	ns	2	1	ns	4	3	1	1	10	2	ns	ns	ns
Activités de services de restauration et de consommation de boissons	13.4	2	1	2	1	3	1	2	1	2	4	6	2	3	3	1	2	1
Hébergement	10.0	3	5	1	2	6	5	3	3	3	21	17	6	6	5	2	3	6
Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent.	9.6	4	2	3	3	ns	6	5	2	1	7	3	5	5	1	4	1	2
Entreposage/magasinage et activités annexes des transports	6.5	9	17	8	14	7	7	13	19	16	19	8	3	ns	11	11	ns	13
Autres activités de services administratifs et d'appui	7.7	5	9	11	5	2	26	12	11	12	12	9	8	7	13	9	ns	8
Autres activités de services	7.4	6	10	15	15	4	4	6	4	10	20	18	7	14	16	7	ns	3
Technologies de l'information et informatique	7.2	8	34	22	17	9	21	27	12	5	2	ns	33	11	18	15	17	19
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac	5.2	18	12	10	7	22	12	10	10	30	18	7	11	ns	9	6	20	9
Construction	4.1	26	25	30	35	19	31	8	28	11	36	11	20	26	37	37	9	36
Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale	7.3	7	11	9	8	ns	22	9	15	13	9	ns	15	17	23	8	23	4
Activités scientifiques et techniques	5.6	14	18	20	23	12	18	21	6	17	15	15	30	16	21	16	ns	12
Autres transports et entreposage	5.9	11	6	5	26	ns	8	17	13	29	8	14	22	24	7	13	ns	15
Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.	3.7	29	33	31	34	ns	19	31	24	34	30	ns	17	2	30	ns	28	21
Transports terrestres, transport par conduites	6.0	10	4	6	30	26	9	25	14	6	1	ns	26	9	20	5	5	5
Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér.	4.0	27	31	18	29	ns	11	28	22	33	37	16	9	ns	27	ns	16	22
Fabrication de matériel de transport	3.6	30	27	13	16	23	14	36	8	24	31	ns	16	ns	10	ns	19	14
Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles	4.8	20	23	17	22	5	25	14	20	21	23	19	24	20	22	18	18	24
Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques	3.9	28	15	ns	9	11	16	37	5	32	17	ns	32	ns	6	ns	ns	20
Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari	4.3	24	7	23	12	ns	13	24	ns	25	26	ns	27	ns	32	ns	ns	34
Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles	5.8	12	19	12	20	1	17	7	18	14	16	13	13	31	10	21	17	17
Activités immobilières	5.3	17	16	26	32	ns	32	16	ns	9	25	ns	25	ns	38	ns	ns	27
Activités des organisations associatives	5.7	13	24	7	24	ns	33	18	ns	15	13	10	12	ns	25	ns	ns	32
Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métal.	3.3	35	28	28	6	24	10	32	21	37	35	4	14	8	15	ns	10	25
Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications	5.1	19	21	27	31	10	27	15	ns	19	14	20	37	28	17	17	ns	29
Activités relatives à la santé	5.4	16	22	21	21	21	29	29	26	27	5	30	31	31	26	14	7	18
Activités sportives et de loisirs et activités récréatives	5.4	15	14	19	19	ns	24	11	ns	7	34	ns	18	ns	36	ns	ns	23
Autres activités de fabrication	3.5	32	26	25	18	31	23	26	32	35	29	21	19	ns	12	32	15	28
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	3.5	33	30	14	27	20	20	22	17	36	33	12	28	12	35	26	ns	16
Fabrication de matériels électriques	3.3	34	20	24	10	15	15	30	9	26	28	ns	21	ns	8	ns	6	30
Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir	4.4	23	8	35	11	8	3	19	ns	22	10	2	4	ns	14	ns	ns	10
Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie	4.5	21	32	36	33	25	34	34	25	18	11	29	35	21	29	22	8	26
Activités financières et d'assurances	4.5	22	36	33	28	14	37	33	ns	23	6	24	39	18	28	30	ns	35
Éducation	4.2	25	29	34	25	18	30	38	23	20	24	33	34	29	33	25	14	11
Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état	3.6	31	35	16	13	ns	28	20	ns	8	38	ns	23	ns	34	ns	ns	33
Activités extractives	2.6	38	ns	ns	ns	ns	ns	23	ns	ns	22	ns	29	ns	4	24	ns	ns
Agriculture, sylviculture et pêche	2.8	36	ns	39	38	ns	38	4	36	39	39	32	10	ns	39	ns	ns	39
Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	2.1	39	ns	37	36	ns	35	35	ns	38	32	ns	36	ns	19	ns	ns	37
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2.7	37	38	29	37	ns	39	39	38	31	27	35	38	34	24	28	26	31

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : EFT-UE 2016-18 Voir Annexe 3.A pour de plus amples explications au sujet de la classification utilisée.

StatLink  <https://stat.link/3a2nke>

### Tableau d'annexe 3.B.4. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrants récents, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	ESP	FRA	GBR	ISR	ITA	LUX	NLD	SWE	UE-28 rang	USA rang	UE-28 %	USA %
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	18	ns	1	2	ns	3	1	4	2	1	1	28	ns	ns	1	2	5.2	6.5
Hébergement	3	1	4	1	ns	2	6	1	3	2	3	8	2	2	2	4	4.6	3.6
Activités de services de restauration et de consommation de boissons	2	3	3	5	25	1	3	3	5	15	4	12	5	1	3	9	4.4	2.8
Technologies de l'information et informatique	14	6	2	4	2	9	5	5	6	13	28	2	7	11	4	1	3.8	6.6
Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports	23	12	10	27	8	6	23	14	4	19	11	ns	20	18	5	5	3.0	3.5
Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent.	1	2	7	6	10	8	20	2	9	7	8	5	8	4	6	7	2.9	3.0
Activités scientifiques et techniques	9	9	12	8	22	11	4	6	7	23	15	4	10	7	7	17	2.8	2.1
Autres activités de services administratifs et d'appui	17	14	6	3	ns	18	2	10	11	8	13	7	3	6	8	14	2.7	2.3
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac	6	16	5	12	21	5	15	13	1	12	10	14	9	8	9	6	2.5	3.5
Autres transports et entreposage	5	17	33	15	ns	4	16	ns	13	ns	16	20	13	9	10	24	2.3	1.6
Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications	29	8	13	14	1	10	13	25	14	ns	ns	23	12	19	11	19	2.1	1.9
Construction	13	7	27	22	13	7	14	9	22	18	12	25	25	15	12	10	2.0	2.6
Autres activités de services	8	20	21	24	ns	13	10	22	25	9	9	19	16	5	13	11	1.9	2.6
Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques	4	10	9	17	12	22	9	ns	18	17	ns	ns	ns	36	14	3	1.8	4.1
Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles	22	24	19	9	9	24	25	16	8	31	19	16	18	30	15	18	1.6	2.0
Activités sportives et de loisirs et activités récréatives	7	ns	na	10	ns	21	12	11	37	20	7	15	ns	20	16	na	1.6	na
Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie	19	18	23	7	26	34	26	20	17	25	34	6	24	24	17	32	1.6	1.1
Fabrication de matériel de transport	16	29	25	11	3	14	29	18	19	5	22	ns	4	21	18	22	1.6	1.7
Activités financières et d'assurances	33	28	17	25	16	37	30	30	16	35	ns	11	30	26	19	27	1.5	1.5
Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale	28	26	14	31	ns	30	33	27	29	10	17	34	37	13	20	23	1.5	1.7
Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari	11	21	30	32	ns	15	17	8	36	22	24	13	ns	23	21	31	1.5	1.2
Activités des organisations associatives	35	5	20	19	ns	36	8	15	32	ns	5	ns	19	28	22	35	1.4	0.8
Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles	24	25	15	34	11	29	18	24	23	16	14	21	29	22	23	20	1.4	1.9
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	31	30	32	36	15	20	22	23	30	26	21	32	28	10	24	25	1.3	1.6
Fabrication de matériels électriques	10	ns	11	28	5	17	ns	ns	20	3	ns	ns	1	16	25	13	1.3	2.4
Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall.	15	35	18	21	18	16	34	ns	10	4	25	27	11	29	26	16	1.2	2.2
Activités immobilières	26	ns	29	30	ns	35	7	17	38	ns	26	18	ns	35	27	33	1.2	1.0
Autres activités de fabrication	25	22	24	13	17	26	28	31	21	21	20	24	23	34	28	21	1.2	1.9
Éducation	27	37	26	16	19	33	19	26	34	30	32	31	26	14	29	26	1.2	1.6
Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.	30	11	16	29	24	32	37	ns	15	11	29	3	ns	33	30	28	1.2	1.4
Activités relatives à la santé	34	36	31	23	6	31	27	34	31	24	36	29	34	27	31	30	1.2	1.3
Transports terrestres, transport par conduites	21	19	22	26	29	23	32	33	24	27	23	30	17	17	32	15	1.1	2.3
Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir	ns	ns	8	20	7	12	21	ns	12	6	6	39	ns	12	33	8	1.0	3.0
Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér.	36	31	28	37	27	19	36	32	35	14	18	17	21	31	34	34	1.0	0.9
Activités extractives	ns	ns	34	ns	ns	ns	ns	ns	27	ns	ns	ns	ns	ns	35	29	1.0	1.3
Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état	ns	27	36	18	ns	28	ns	21	26	ns	ns	ns	ns	32	36	38	1.0	0.2
Agriculture, sylviculture et pêche	38	15	35	38	30	27	11	29	28	ns	2	ns	22	25	37	12	0.8	2.5
Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	ns	ns	37	35	ns	38	31	ns	33	ns	ns	38	ns	ns	38	36	0.6	0.8
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	37	39	38	39	ns	39	39	39	39	34	ns	37	39	38	39	37	0.3	0.6

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Les immigrants récents sont ceux qui résident dans le pays d'accueil depuis cinq ans au maximum. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), le recensement canadien de 2016 et l'Enquête sur la population active israélienne 2019.

StatLink  <https://stat.link/vx08mh>



### Tableau d'annexe 3.B.5. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrants installés, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	NLD	NOR	SWE	SVN	UE-28 rang	USA rang	UE-28 %	USA %
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	5	4	22	9	24	1	1	ns	ns	1	1	1	ns	22	1	ns	1	ns	2	ns	ns	ns	1	1	36.9	34.2
Activités de services de restauration et de consommation de boissons	2	2	27	3	10	2	3	26	1	4	6	5	7	38	4	23	5	26	6	1	3	5	2	12	15.6	16.6
Hébergement	6	1	17	4	4	13	2	22	2	3	13	6	10	14	2	5	15	ns	15	4	15	6	3	3	14.1	24.1
Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent.	1	3	20	6	7	3	7	8	6	2	7	3	30	11	7	11	11	15	1	2	6	2	4	4	13.5	23.5
Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports	13	21	11	8	5	9	13	6	15	23	10	14	16	15	5	13	21	6	4	13	13	3	5	11	10.5	16.8
Autres activités de services	18	9	10	17	14	8	9	21	3	10	23	13	28	7	6	12	13	21	17	6	5	16	6	7	10.3	20.4
Autres activités de services administratifs et d'appui	16	17	15	15	1	24	6	ns	14	16	22	10	ns	13	11	15	32	ns	16	10	8	23	7	17	10.2	14.0
Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale	14	13	24	14	26	19	11	19	16	13	11	20	17	12	13	28	20	19	25	12	4	9	8	21	9.9	12.8
Construction	11	19	31	11	6	25	5	20	19	5	29	2	24	35	3	22	2	23	36	29	36	1	9	6	9.4	20.8
Transports terrestres, transport par conduites	4	6	6	19	28	7	14	9	11	8	2	29	22	24	16	7	22	12	18	3	2	4	10	9	9.3	18.9
Activités immobilières	9	20	3	13	8	29	8	1	28	6	25	ns	ns	18	25	8	7	4	37	9	28	17	11	16	8.9	14.0
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac	8	14	14	12	19	11	10	24	8	38	3	7	14	16	9	30	3	8	7	8	9	11	12	8	8.7	19.8
Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér.	27	18	21	10	23	5	28	5	20	27	36	11	29	3	8	24	8	10	13	ns	16	14	13	25	8.4	11.7
Autres transports et entreposage	19	10	13	32	33	16	24	13	23	28	8	33	ns	25	27	3	16	7	12	16	19	22	14	22	8.1	12.5
Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles	22	24	19	22	17	22	12	28	17	20	14	18	4	26	28	27	9	13	20	21	23	34	15	18	8.1	14.0
Activités scientifiques et techniques	20	22	18	26	11	28	19	25	5	9	19	26	6	21	29	38	31	30	22	15	17	20	16	24	8.0	11.8
Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles	17	16	29	18	2	18	15	18	18	15	18	19	9	20	22	25	12	25	35	17	27	26	17	26	7.9	11.5
Technologies de l'information et informatique	35	26	5	27	3	30	29	32	9	7	9	32	15	17	34	31	29	14	21	14	26	32	18	13	7.9	16.4
Activités relatives à la santé	21	25	25	16	13	26	34	10	26	25	5	25	8	9	30	9	27	5	26	11	14	12	19	19	7.9	13.6
Activités des organisations associatives	30	7	28	31	20	32	25	ns	32	19	16	34	ns	27	17	21	25	ns	27	20	30	29	20	35	7.7	9.0
Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari	7	15	34	25	16	15	18	ns	24	18	26	22	3	28	26	26	28	34	23	7	34	33	21	34	7.7	9.4
Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.	24	37	12	29	30	14	30	ns	22	36	30	ns	ns	5	19	ns	23	ns	24	19	18	19	22	29	7.6	11.0
Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall.	10	28	9	1	18	6	22	16	21	34	31	9	ns	8	12	17	18	18	8	ns	12	8	23	15	7.4	14.3
Activités sportives et de loisirs et activités récréatives	23	23	na	30	36	27	17	17	27	12	35	24	ns	37	23	18	37	ns	38	30	35	21	24	na	7.3	na
Fabrication de matériel de transport	15	8	7	21	9	10	33	ns	ns	26	34	ns	31	6	15	ns	ns	ns	3	22	10	15	25	27	7.2	11.1
Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir	3	36	1	7	15	4	23	3	ns	11	4	4	5	10	14	4	17	1	5	ns	1	13	26	2	7.1	26.9
Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques	28	34	2	5	21	20	35	2	4	32	17	ns	21	4	32	1	ns	ns	11	ns	20	25	27	5	6.8	22.7
Autres activités de fabrication	29	29	23	20	32	21	27	12	33	33	27	12	20	2	20	16	6	16	9	28	24	28	28	14	6.7	15.2
Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications	25	32	26	35	31	34	21	29	29	17	21	27	1	33	37	14	30	36	28	31	33	35	29	30	6.7	10.8
Fabrication de matériels électriques	26	30	4	2	25	12	31	11	7	30	28	8	25	1	18	ns	ns	ns	10	ns	22	10	30	23	6.5	12.3
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	31	11	32	23	34	17	20	ns	12	31	33	16	ns	36	31	36	14	32	32	35	21	38	31	20	6.4	13.4
Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie	34	33	16	33	29	35	32	31	30	22	15	36	33	23	36	20	24	27	31	27	31	24	32	31	6.3	10.3
Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état	12	12	36	24	35	23	26	ns	ns	14	38	15	ns	19	24	2	ns	2	19	ns	29	7	33	38	6.3	6.4
Éducation	32	35	30	34	27	33	36	15	25	21	24	35	12	34	33	10	36	22	33	23	11	27	34	33	6.2	9.5
Activités financières et d'assurances	36	27	8	28	22	37	38	30	34	29	12	37	27	29	39	ns	10	33	34	24	32	36	35	28	6.0	11.0
Agriculture, sylviculture et pêche	39	39	37	39	38	39	4	37	38	39	39	17	19	31	10	34	39	37	39	ns	39	37	36	10	4.6	18.0
Activités extractives	ns	5	38	36	12	31	16	7	ns	24	20	ns	ns	32	21	ns	ns	ns	14	18	38	ns	37	32	4.4	9.8
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	38	31	35	37	37	38	39	33	37	35	32	38	35	39	38	33	38	38	29	32	25	30	38	36	4.3	8.2
Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	37	38	33	38	39	36	37	4	ns	37	37	39	ns	30	35	19	ns	28	30	ns	37	18	39	37	3.7	7.1

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Un immigré installé est une personne née à l'étranger qui vit dans le pays d'accueil depuis dix ans ou plus. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), le recensement canadien de 2016 et l'EFT israélienne de 2019.

StatLink  <https://stat.link/27c51r>

## Notes

<sup>1</sup> Dans ce chapitre, « secteur » est un terme général qui renvoie à un plus grand pan, général, de l'économie alors que « branche d'activité » est plus précis et renvoie à des sous-secteurs. Quoi qu'il en soit, les expressions « paysage sectoriel » et « structure sectorielle » y sont utilisées indifféremment.

<sup>2</sup> Les termes « immigrés », « migrants » et l'expression « personnes nées à l'étranger » sont utilisés indifféremment dans ce chapitre.

<sup>3</sup> Voir, par exemple, l'exemple de la Norvège (Shin et al., 2019<sup>[34]</sup>).

<sup>4</sup> Les termes « sous-représentés » et « surreprésentés » font référence à la part d'immigrés dans tel ou tel secteur par rapport à la part qu'ils représentent dans l'emploi global.

<sup>5</sup> Les données pour le Japon sont calculées à partir des microdonnées tirées du recensement de 2015 de la population japonaise, conformément à la loi sur les statistiques, article 33.1, avec un financement au titre du Grant-in-aid for scientific research de JSPS 17H04785.

<sup>6</sup> Les secteurs des services publics comprennent les secteurs O, P et Q selon la CITI, à savoir administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire ; éducation ; santé humaine, hébergement médico-social et action sociale.

<sup>7</sup> La part des travailleurs hautement qualifiés dépasse 50 % dans la plupart des pays de l'OCDE dans les secteurs suivants : technologies de l'information et de la communication ; finance ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; éducation ; santé humaine et action sociale.

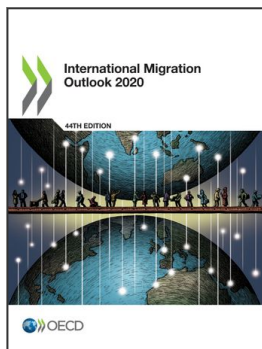
<sup>8</sup> Il y a une rupture de série en 2008 pour certaines branches d'activité. Voir Annexe 3.A pour plus de détails.

<sup>9</sup> Les secteurs dans lesquels la part des emplois faiblement et moyennement qualifiés dépasse les deux tiers dans la plupart des pays de l'OCDE sont notamment la distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et activités de remise en état ; la construction ; les commerces de gros et de détail ; l'hébergement et la restauration ; le transport et l'entreposage ; les activités de services administratifs et de soutien ; les activités des ménages en tant qu'employeurs.

<sup>10</sup> Il existe en Irlande un programme spécial pour les désosseurs de viande, métier que l'on ne rencontre que dans le secteur de l'emballage de viande.

<sup>11</sup> Les principaux éléments à être classés dans la Classification internationale type des professions (CITP) sont les métiers ; les branches d'activité se trouvent dans la Classification internationale type par industries (CITI). Les métiers sont classés dans la CITP en fonction du type de travail exécuté, c'est-à-dire des tâches et fonctions à accomplir. La CITI propose une classification des unités de production en fonction des activités qu'effectuent ces unités. La CITI et la CITP ont des fonctions et des concepts différents. Toutefois, lorsque des similarités et des différences entre certains groupes dans la CITP sont fondées sur le type de distinctions qui sont reprises dans la CITI (c.-à-d. entre le type de produits, à savoir de biens et services qui sont produits ou vendus), les groupes de la CITP sont définis d'une manière qui cadre généralement avec la définition de ces biens et services dans la CITI.

<sup>12</sup> Selon le « *Silicon Valley Institute for Regional Studies* », la Silicon Valley comprend les comtés de Santa Clara et de San Mateo.



Extrait de :  
**International Migration Outlook 2020**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/ec98f531-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2020), « Comment les migrations façonnent-elles le paysage sectoriel ? », dans *International Migration Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/6ecb3187-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.